

CONTRIBUTION DE LA BASSE-NORMANDIE OCT1999

# SCHEMA DE SERVICES COLLECTIF DES ESPACES NATURELS ET RURAUX













# sommaire

Préambule DIMECTION REGIONAL DE LA PATE AS MAILE	0,0		
Préambule CATE DATE	2	Approche globale et rurale	
Introduction	5	De la logique économique à la logique des services collectifs	28
Les inventaires		La contribution de l'agriculture et de la sylviculture à la production d'aménités	30
Agriculture, sylviculture, pêche et culture marine, activités économiques	6	La contribution de l'agriculture et de la forêt aux autres fonctions	
Basse-Normandie, verte et plantureuse ? (les aménités)	13	de l'espace rural	32
Terre et mer, des espaces de grande diversité biologique	14	Synthèse et prospective	
		Synthèse cartographique	36
Les ressources naturelles	19	Les orientations	38
Les risques	23	L'approche territoriale	40
La vie locale et la gestion de l'espace rural	25	Direction Régionale de l'Environnement et Dire de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Norma	ection Régionale ndie - Mai 1999
L'intervention foncière publique	25	Mise en page et cartographie DIREN de Basse-Normandie/Secrétariat Général : Catherine HAMEL	

# préambule

Le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (SENR) : Objectifs stratégiques, portée, contribution régionale

### Les schémas de service

Le gouvernement a acté lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 15 décembre 1998 le lancement d'une nouvelle planification stratégique d'aménagement du territoire dont huit schémas de services collectifs constituent le socle. Le projet de loi d'orientation pour l'aménagement du territoire donne une assise légale à ce dispositif.

Incarner une ambition collective, refonder les méthodes et contenus de la planification, appuyer le dynamisme des acteurs du territoire constituent les objectifs assignés aux schémas de services collectifs qui, tout en s'adossant à une perspective à 20 ans, doivent identifier les priorités à prendre en compte dans les prochains contrats de plan. Ils seront réactualisés au moins tous les 7 ans (durée des futurs contrats de plan) selon le même processus.

Il s'agit non de se limiter à l'addition de projets d'infrastructures ou d'équipements mais bien de s'appuyer sur une évaluation des besoins exprimés par la population et les acteurs socio-économiques, des capacités existantes à y répondre et des solutions nouvelles qui peuvent être mises en œuvre pour y répondre.

Il y est privilégié l'ajustement aux demandes, la rigueur dans la dépense publique, le contenu en emplois et l'insertion environnementale.

L'aménagement du territoire, inscrit dans une démarche collective vers le développement durable, doit favoriser l'émergence et la concrétisation de projets fondés sur la valorisation des ressources plutôt que sur la compensation des handicaps et la réparation des dégâts.

# Les services collectifs rendus par les espaces naturels et ruraux

Appliquée aux espaces naturels et ruraux, la notion de services collectifs permet d'identifier cinq fonctions ou vocations essentielles.

La production agricole et forestière reste la vocation économique de nombreux espaces ruraux. Elle induit en outre des emplois associés dans l'industrie, surtout en développant une politique de qualité. Par ailleurs, l'agriculture et aussi la sylviculture contribuent à l'entretien du patrimoine bâti et paysager, d'une manière significative en zone rurale. Enfin, elles jouent un rôle dans le maintien du lien social local et répondent à la demande sociale d'une campagne cultivée, donc non désertée.

Les espaces naturels et ruraux attirent toute la population, rurale ou urbaine, qui vient y satisfaire un **besoin de nature**, exprimé notamment dans le désir d'y trouver l'équilibre (cf. l'expérience tirée de la fréquentation des espaces naturels).

Les espaces naturels et ruraux sont le support de la diversité biologique qui doit être conservée en application du principe de précaution. Ils jouent un rôle majeur dans la préservation, le stockage et le renouvellement des ressources naturelles: l'eau en premier lieu par le réseau des nappes et des rivières, le sol qui, outre ses capacités de production agronomique, joue un rôle de filtre et de réservoir, les plantes, notamment la forêt, qui fixent le carbone.

La prévention des risques naturels : la non-urbanisation des zones à risques diminue leur vulnérabilité et la gestion des espaces naturels et ruraux doit prendre en compte les objectifs de prévention des risques.

# Les objectifs stratégiques de l'Etat pour le schéma des espaces naturels et ruraux

Les espaces naturels et ruraux qui représentent aujourd'hui 95 % du territoire national, sont soumis à la pression de l'urbanisation et des infrastructures qui consomment à un rythme continu (de l'ordre de 500 km²/an) les terres agricoles et les forêts, notamment en zones périurbaines, ainsi qu'à celle d'une intensification des systèmes de production agricoles et forestières ou au contraire à un recul de l'exploitation agricole.

Enfin les espaces naturels "non productifs" peuvent faire l'objet d'une surfréquentation générée par une mise en valeur non maîtrisée à des fins touristiques.

Pour autant, les espaces naturels et ruraux sont globalement de moins en moins peuplés. Près de 90 % de la population se concentre sur les 20 % d'espaces moyennement à très fortement artificialisés.

Les précédents exercices de planification en faisaient souvent de ces espaces que le support passif des différentes infrastructures propres à satisfaire le développement urbain, tandis que les dispositifs d'aménagement et de gestion de l'espace résultaient plus de politiques sectorielles fondées sur la dichotomie du rural et de l'urbain, et sur celle de l'économie et de l'écologie.

Le nouveau schéma des espaces naturels et ruraux se donne pour objectif de prendre en considération les évolutions qui viennent d'être rappelées dans une vision prospective.

Les objectifs stratégiques de l'Etat peuvent être regroupés dans un cadre global qui garantit leur compatibilité et évite donc à contrario les conflits d'usage.

Deux notions expriment ce concept global :

- l'unité géographique prise en considération doit être pertinente pour répondre aux objectifs proposés,
- les activités (ou la non activité) qui s'y exercent doivent prendre en considération la triple fonction économique, environnementale et sociale de l'espace qui est leur support<sup>1</sup>.

C'est donc dans ce cadre que l'Etat définit ses objectifs au regard :

- de la fonction économique : conforter l'agriculture et la forêt dans leur rôle de producteur en veillant à promouvoir des spéculations et des techniques ne perturbant pas le milieu naturel et simultanément valoriser leurs apports positifs dans le maintien des paysages, de la diversité biologique, du potentiel des sols, de la qualité de l'eau, etc..., et d'une manière plus générale dans l'occupation de l'espace ;
- de la fonction environnementale et plus généralement de tout ce qui résulte du principe de précaution : la stratégie de l'Etat est celle de la gestion et de la préservation ; dans cette perspective la diversité biologique est prise en compte en intégrant notamment les objectifs de la directive «habitats» et la mise en place du réseau Natura 2000, la politique de l'eau en privilégiant la protection des ressources rares et de qualité, le plan national pour les zones humides, les fonctions écologiques de la forêt ;
- de la fonction sociale : la stratégie de l'Etat est de restaurer ce qui est altéré et préserver ce qui ne l'est pas dans les domaines où s'exerce cette demande sociale. On vise le cadre de vie et notamment le paysage, le droit au calme, la santé des consommateurs par la qualité des produits agricoles, l'ouverture de l'espace à la découverte et aux loisirs. La stratégie en matière de prévention des risques prend place dans cette approche de la demande sociale.

Ainsi le schéma affirme spécifiquement le choix stratégique de la qualité du cadre de vie et de la valorisation du patrimoine naturel et rural, atout de développement immédiat et à long terme. Il définit les principes permettant d'assurer la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de ces espaces en prenant en compte leurs fonctions économiques, environnementales et sociales. Il décrit les mesures propres à assurer la qualité de l'environnement et des paysages, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité biologique, la prévention de certains risques naturels, la protection des ressources non renouvelables et la prévention des changements climatiques. A ce titre, il veille à la mise en cohérence des politiques publiques.

<sup>&#</sup>x27;Néanmoins, le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux n'a pas vocation à traiter l'ensemble des sujets relevant du développement du monde rural. La loi d'orientation agricole définit une stratégie de moyen et long terme pour l'activité agricole et ses prolongements.

Il identifie les territoires selon les fonctions auxquelles ils devraient être prioritairement affectés et le degré de protection qu'ils requièrent, ainsi que les réseaux écologiques, les continuités et les extensions des espaces protégés qu'il convient d'organiser.

Il détermine les territoires dégradés qui appellent une reconquête écologique.

## La portée du schéma

Etabli au 1/1000 000°, le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux doit principalement fixer un cadre pour la déclinaison territoriale des politiques publiques. Il est un élément concourant à leur mise en cohérence. Il contribue à l'établissement du contrat de plan.

Il s'impose aux documents de même nature (schémas régionaux d'aménagements et de développement du territoire, etc...).

## Le mode d'élaboration de la contribution régionale au schéma national

Un comité de pilotage technique réunissant différentes administrations régionales s'est réuni cinq fois pour constituer la documentation et la cartographie nécessaires, l'élaboration et la mise au point du projet de rédaction.

La conférence régionale d'aménagement du territoire a désigné un comité de pilotage sous la présidence du directeur régional de l'environnement et celui de l'agriculture et de la forêt. Celui-ci s'est réuni à trois reprises pour amender textes et cartes, et proposer des compléments. Le résultat de ce travail a été diffusé à plus de 150 exemplaires dans la région. Diverses contributions ont permis de revoir le texte et d'aboutir au document qui suit.

# introduction

La Basse-Normandie est une région à la ruralité encore marquée. La population active agricole y est le double de la moyenne nationale, avec une filière élevage largement dominante, et un paysage à dominante bocagère. La pêche et les cultures marines ont une importance économique forte. La région est à la fois façade et intérieur, bleue et verte, complémentaire et opposée.

Située à la charnière des régions atlantiques et du bassin parisien, face à la Grande Bretagne, elle subit des restructurations industrielles (disparition de la sidérurgie en 15 ans, activité de l'arsenal en décroissance, restructuration du groupe Moulinex, de l'agro-alimentaire...) et s'interroge sur ses bases de développement.

La concentration urbaine sur les agglomérations de Cherbourg et Caen, la *périurbanisation*, la pression touristique sur le littoral contrastent avec la lente érosion démographique de l'arrière pays.

Son image de marque excellente, la diversité du littoral, la perception positive du bocage, peuvent fournir un cadre de vie attrayant à de nouveaux emplois, et faciliter le développement d'un tourisme balnéaire et rural de qualité. Quand la mégapole francilienne étouffe, la Basse-Normandie apparaît comme un poumon vert d'accès facile à moins de 2 h de la capitale.

Le schéma de service des espaces naturels et ruraux est l'occasion de cerner les atouts et enjeux de la région, et d'envisager des scénarios de territoire permettant une gestion et un développement durables. Il revalorise spécifiquement la multifonctionnalité des activités agricoles et forestières. Au delà de la production alimentaire et de matières premières, ces activités assurent de fait une gestion du paysage, de la biodiversité et jouent un rôle majeur dans la gestion de l'eau, des risques et de l'offre touristique.

Le présent document s'appuie sur la présentation d'une série de cartes accompagnées d'un commentaire bref. La convergence des approches relatives à la biodiversité, aux ressources naturelles, aux risques et la production d'aménités au travers des activités agricoles, forestières et marines permet de dégager des territoires homogènes d'enjeux. C'est à partir de ceux-ci que la réflexion stratégique est conduite.

# les inventaires

# Agriculture, sylviculture, pêche et culture marine, activités économiques

## Une agriculture en évolution

Le produit agricole final de la Basse-Normandie s'élève à 13 milliards de francs. 38 000 exploitations contribuent à l'élaboration de ce produit.

Les exploitations agricoles sont de petite dimension : la surface moyenne atteint 33,5 hectares alors que la moyenne nationale se situe à 41,7 hectares. L'agriculture fournit l'équivalent de 43 000 emplois à temps plein , soit 8 % du total bas-normand.

La prairie permanente a beaucoup régressé principalement au profit du maïs mais elle représente encore la moitié de la superficie agricole utile (carte 1). Ce taux place la Basse-Normandie au troisième rang des régions françaises derrière l'Auvergne et le Limousin.

### Surface Toujours en Herbe (STH) comparée à la Surface Agricole Utile (SAU)

STH/SAU	1970	1979	1988	1995	1997
Calvados	72,9 %	63,9 %	57,5 %	44,9 %	45,8 %
Manche	87,8 %	79,8 %	71,3 %	60,4 %	57,5 %
Orne	78,6 %	69,2 %	59,4 %	46,4 %	45,1 %
Basse-Normandie	80,0 %	71,4%	63,1 %	51,1 %	49,9 %

Source: Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - RGA 1970-1979-1988 - Enquête structure 1995-1997

La contribution des prairies temporaires renforce encore le constat de prédominance de la production herbagère.

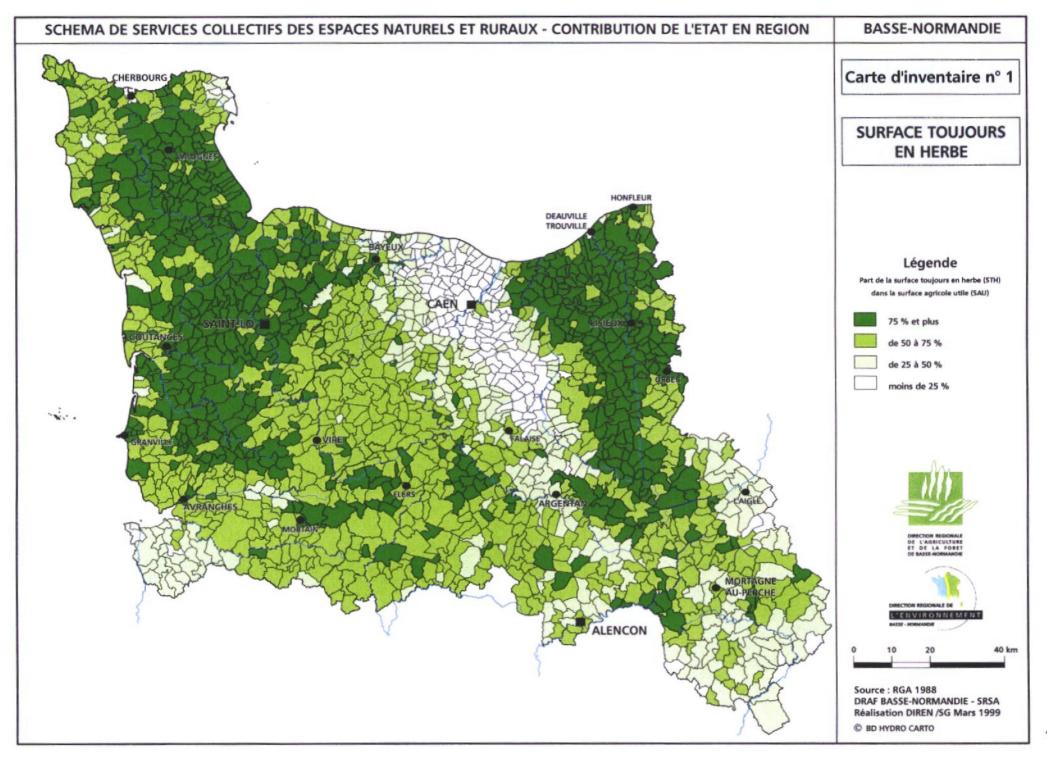
### Surface Toujours en Herbe (STH) et en Prairies Temporaires, comparée à la Surface Agricole Utile (SAU)

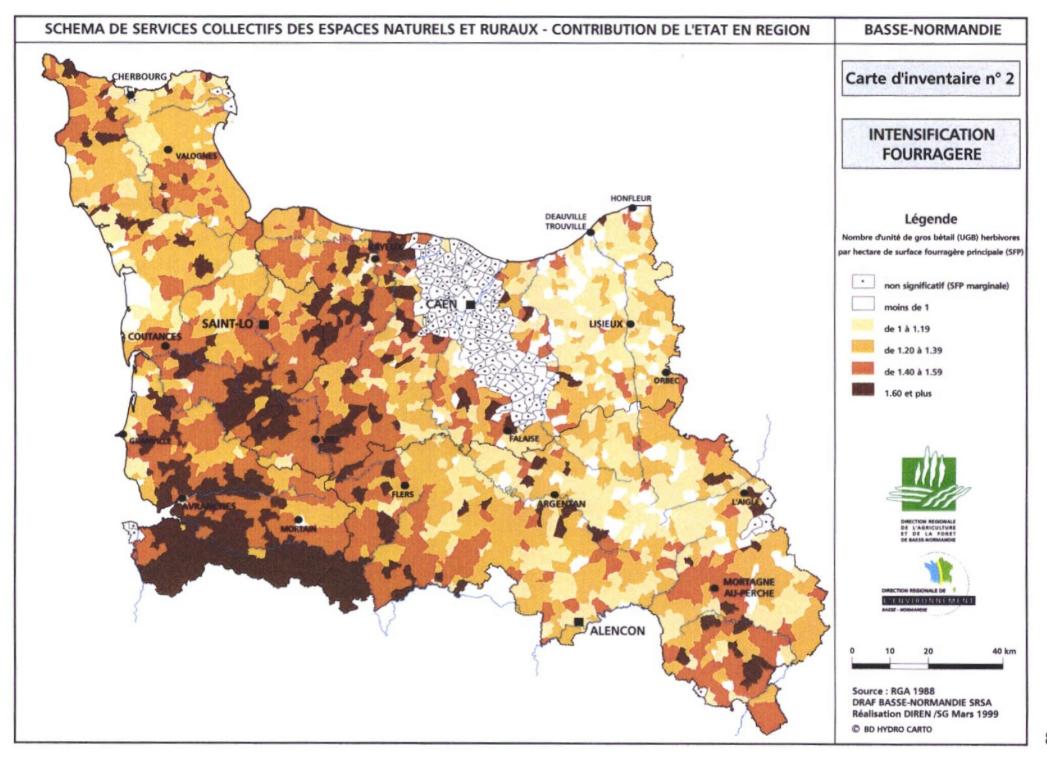
STH/SAU	1970	1979	1988	1995	1997
Calvados	74,2 %	66,9 %	60,0 %	51,9%	50,8 %
Manche	89,8 %	82,6 %	78,2 %	70,3 %	68,9 %
Orne	80,2 %	71,0 %	63,2 %	52,5 %	51,6 %
Basse-Normandie	82,5 %	73,9 %	67,6 %	58,9 %	57,7 %

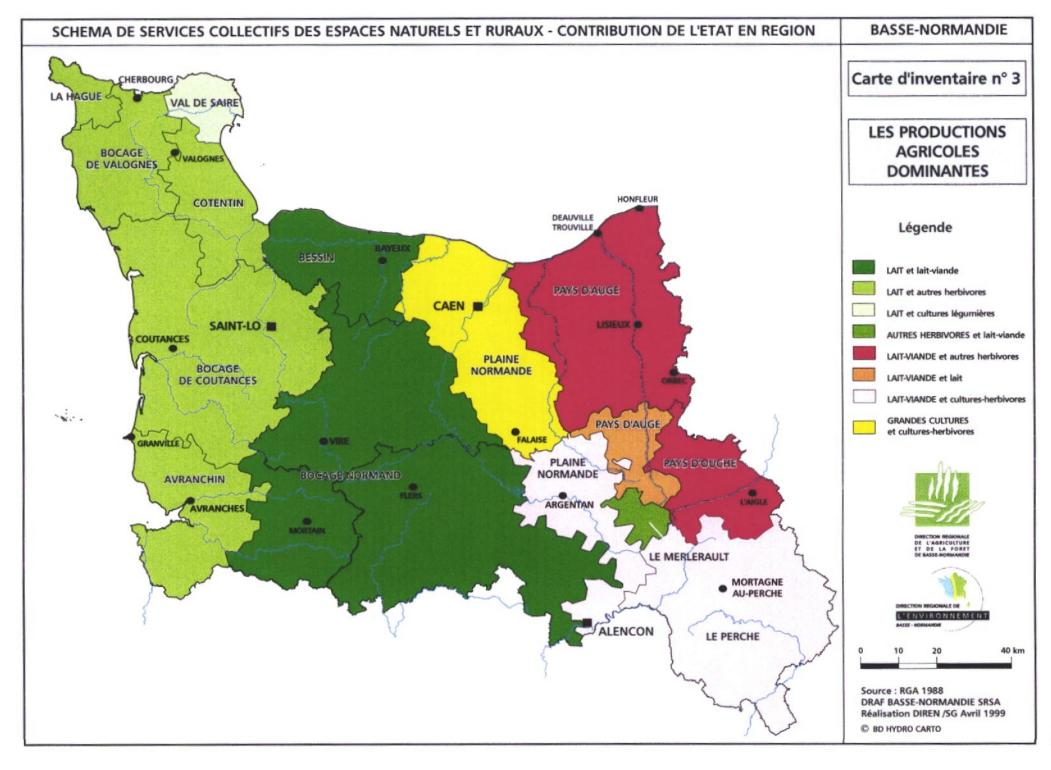
Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - RGA 1970-1979-1988 - Enquête structure 1995-1997

L'agriculture bas-normande offre ainsi, sur une large part du territoire, une perception attrayante avec bocage et prairies. A noter que le contexte pédoclimatique permet, sans intensification marquée, une production four-ragère abondante. Celle-ci assure un chargement de l'ordre de 1,2 à 1,4 Unité Gros Bovin (UGB) par hectare, seuil de l'agriculture intensive au regard des critères communautaires (carte 2).

La Basse-Normandie est avant tout une terre d'élevage. Elle assure une collecte laitière de 25 millions d'hectolitres par an, ce qui la situe au troisième rang des régions françaises. Avec une production de 157 000 tonnes de viande bovine, elle occupe le deuxième rang au niveau national. La Basse-Normandie dispose d'une image particulièrement positive pour l'élevage du cheval : elle rassemble 47 000 animaux ; au plan national, la région représente 45 % des chevaux pur sang, 35 % des trotteurs et 25 % des chevaux de selle







français. La production porcine et la production ovine sont surtout développées dans le département de la Manche.

Les productions végétales représentent 21 % du produit agricole final. Les céréales représentent une superficie presque équivalente à celle des cultures fourragères. La betterave sucrière et le lin textile sont deux autres spécialités de la Basse-Normandie. Les oléoprotéagineux sont principalement cultivés dans les départements de l'Orne et du Calvados. Les légumes représentent 65 % des recettes végétales de la Manche, premier département français producteur pour les poireaux et les navets et deuxième pour les carottes. Enfin le bocage bas-normand abrite 40 % du verger cidricole français.

La diminution générale du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'une forte hausse de la productivité du travail. Pour mettre en valeur 100 hectares il faut aujourd'hui l'équivalent de 3,4 emplois à temps plein. Cette valeur moyenne recouvre des valeurs différentes significatives qui sont le reflet de l'intensification fourragère et du degré de spécialisation de la viande vers le lait.

Les opérations d'aménagement foncier, mises en œuvre à partir de 1975 dans les zones de bocage ont su, dans l'ensemble, composer avec une certaine préservation des haies et permis la modernisation des exploitations.

Les orientations dominantes sont aujourd'hui (carte 3) :

- une zone de grande culture, dans la plaine de Caen-Falaise-Argentan,
- une production viande dominante sur le quart est,
- une production lait dominante sur le centre et l'ouest avec une spécialité légumière en Val de Saire et sur le littoral du centre Manche et un développement du hors sol en sud Manche.

### Une forêt contrastée

Avec un taux de boisement de 8,5 %, la Basse-Normandie est une des régions les plus faiblement boisées de France. De la Manche, département le moins forestier de France mais où le bocage rend l'arbre omniprésent, à l'Orne, au taux de boisement le plus élevé de la région et aux massifs domaniaux de grande notoriété (Bellême, Ecouves), la forêt de Basse-Normandie

est toute en nuances (carte 4). La forêt est majoritairement privée et tout particulièrement dans le Calvados et la Manche. Cette situation engendre une forte pression de fréquentation dans quelques forêts domaniales ou communales (Cerisy, Grimbosq) proches de l'agglomération caennaise.

### Superficie boisée en hectare

Type de gestion	Privée	Publique	Total	% boisement
Calvados	36 568	3 797	40 365	7,2 %
Manche	19 985	1 385	21 370	3,6 %
Orne	62 529	26 420	88 949	14,4 %
Basse-Normandie	119 082	31 602	150 684	8,5 %

Les superficies des principales essences sont :

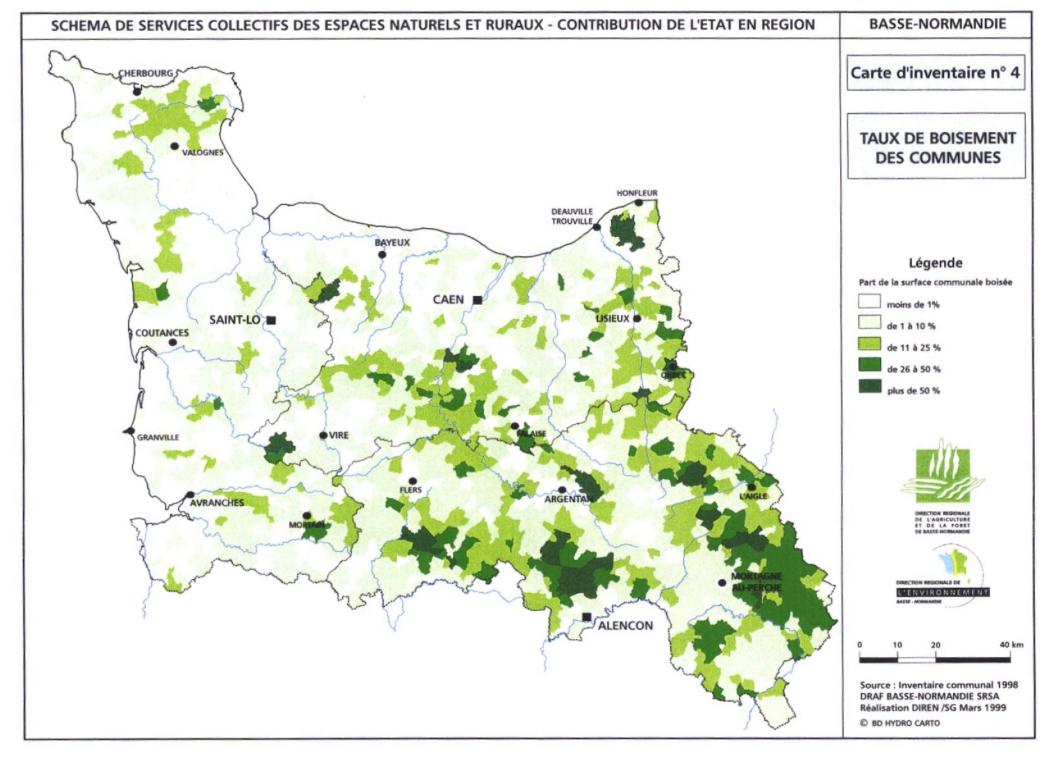
Chêne	74	700	ha
Hêtre	13	800	ha
Pin Sylvestre	10	300	ha
Douglas	7	100	ha
Epicéa commun	5	000	ha

Le sapin de L'Aigle, écotype du sapin pectiné, est une essence spécifique de Basse-Normandie, adaptée à la plaine

La superficie des espèces acclimatées ou exotiques représente 12 % de la superficie forestière totale.

La couverture forestière de la Basse-Normandie a tendance à s'accroître du fait du boisement de terres agricoles (environ 600 ha par an).

Avec la conversion du taillis sous futaie et du taillis surtout en forêt privée, la futaie est devenue le type de peuplement majoritaire (54 %). Les feuillus représentent 74 % des peuplements.



Malgré une diminution au cours des dernières années, la longueur des haies à caractéristiques forestières est de 53 000 kilomètres. Le volume de bois sur pied de ces haies représente 21 % du volume de la forêt de production.

La forêt normande est dans un état sanitaire globalement satisfaisant ; elle est capable des meilleures performances de production. Mais l'évolution des conditions climatiques pèse déjà sur le comportement de certaines essences tant autochtones qu'exotiques. L'échec relatif de l'introduction du sapin de Vancouver (abiès grandis) illustre aussi la grande variabilité des conditions stationnelles (pluviométrie de 600 à 1 100 mm).

Dans les forêts bas-normandes, sont exploités 430 000 m³ de bois chaque année : 240 000 m³ de grumes et 190 000 m³ de bois d'industrie et de feu. La Basse-Normandie est région expérimentale pour le bois énergie. La récolte est inférieure à la production naturelle : cette situation a pour conséquence un accroissement régulier du stock de bois sur pied. Avec environ 6 000 emplois, le secteur de la forêt et du bois représente un enjeu important pour l'emploi.

En forêt, la chasse peut être un revenu complémentaire important. Sur de nombreuses zones de Basse-Normandie, est actuellement constaté un déséquilibre sylvocynégétique pouvant remettre en cause la gestion durable de la forêt.

## Cultures marines et pêche : l'atout littoral

La Basse-Normandie est la deuxième région française par le linéaire de côte, avec des faciès extrêmement variés. L'ampleur du marnage et la faible pente du plateau continental génèrent des estrans particulièrement étendus. Ces conditions favorisent une productivité primaire exceptionnelle (baie de Seine, baie des Veys, baie du Mont). Les nombreux récifs et platiers rocheux permettent une grande diversité biologique.

Le renouvellement des eaux est un problème majeur, hormis pour le Cotentin. Des courants marins circulaires font circuler les eaux en circuit quasi fermé (temps de renouvellement d'un an et plus) rendant la côte sensible à la pollution bactériologique et par les macrodéchets, en particulier en baie de Seine.

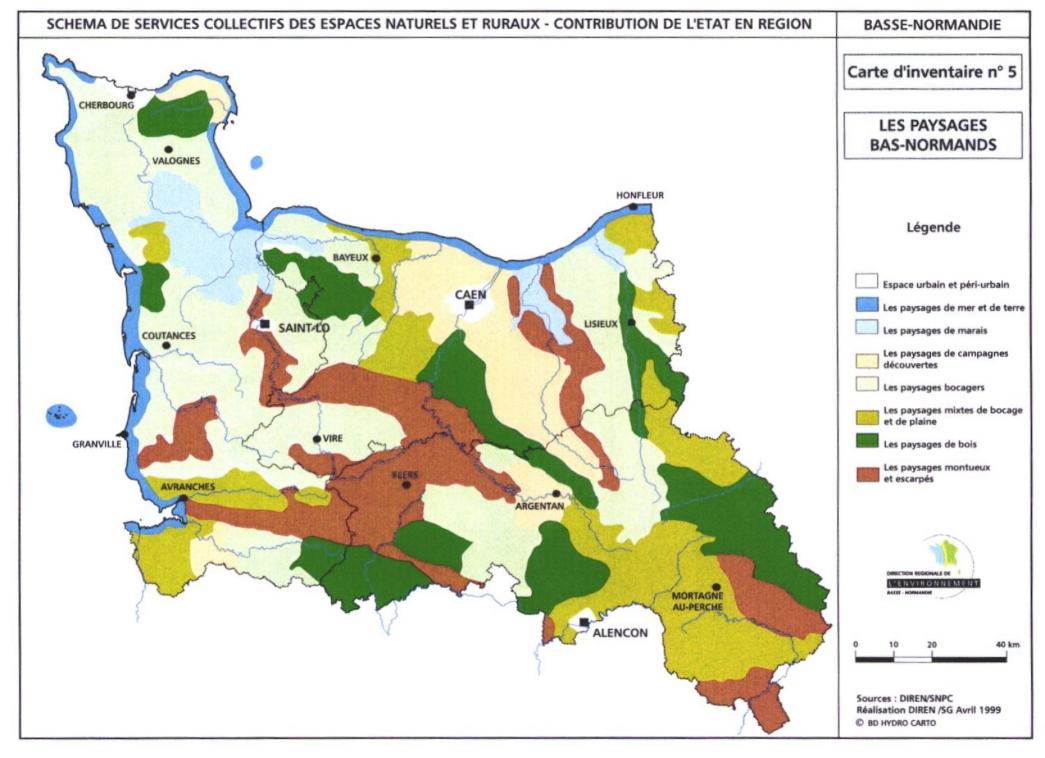
Les conditions naturelles favorables à la reproduction et à la croissance des coquillages, crustacés et poissons ont servi de support à des activités économiques dynamiques.

Le tonnage capturé se maintient depuis 10 ans entre 60 et 70 000 tonnes/an dont deux tiers de coquillages et mollusques. La grande variété des poissons débarqués, relevant marginalement de la gestion communautaire, a limité l'effet de la crise. Avec un chiffre d'affaires de 592 MF (1995), une gestion rationnelle des espèces, ce secteur devrait conserver une grande importance.

Les cultures marines ont bénéficié de l'amélioration des conditions sanitaires et de l'équipement de bases à terre modernisées. La production d'huîtres est de 35 000 tonnes, celle de moules de 15 000 tonnes, pour un chiffre d'affaires d'environ 600 MF. Globalement, la Basse-Normandie est la première région française pour la production d'huîtres, de moules, coques, bulots, coquilles Saint-Jacques.

Sur l'estran, la pêche à pied est un atout touristique apprécié. La fréquentation balnéaire est ancienne, très familiale. Malgré une attirance forte des touristes pour le soleil, la Basse-Normandie a su conserver une clientèle française et étrangère. Les sites du débarquement fournissent une vitrine extraordinaire, de même que le Mont Saint-Michel.

Le développement de la plaisance suscite une demande d'infrastructure portuaire spécifique.



## Basse-Normandie, verte et plantureuse ? (Les aménités)

# L'évolution des activités primaires a modifié le cadre de vie

L'arrivée du chemin de fer en Basse-Normandie avait provoqué un mouvement de spécialisation des exploitations agricoles, qui marque encore aujourd'hui les systèmes d'exploitation et le paysage régional. La très forte progression des prairies au XIXe siècle a permis l'affirmation d'une forte image identitaire régionale, et tout spécialement du Pays d'Auge : des prairies plantureuses, une vache normande sous des pommiers toujours en fleurs, des maisons (à colombage) dispersées.

L'évolution de l'agriculture a entraîné une réduction importante des surfaces en herbe et du bocage, celle-ci ayant, relativement à d'autres régions françaises, entraîné une moindre modification du paysage.

La réforme de la PAC ne semble pas avoir freiné cette évolution. L'agrandissement des exploitations a favorisé les regroupements parcellaires spontanément ou dans le cadre des remembrements. Le linéaire de haies a connu une nette régression. Les politiques de sensibilisation des exploitants, l'évolution des pratiques d'aménagement foncier, le soutien à la replantation semblent avoir freiné la régression du bocage.

La faible surface des forêts ouvertes au public dans le Calvados et la Manche au regard de la population conduit à une très forte fréquentation, à l'origine de difficultés de régénération.

La politique de promotion des feuillus précieux engagée depuis quinze ans a limité l'enrésinement et l'évolution du paysage forestier.

Le développement des cultures marines a provoqué une modification de l'estran, avec son organisation en alignement de tables ou de pieux.

# Des paysages variés...

L'inventaire des paysages en cours de finalisation confirme les mouvements séculaires d'évolution des surfaces en herbe, de la densité du bocage (carte 5).

La variété du patrimoine paysager est certaine et, pour une part appréciable, conforme à l'image de la Normandie. Ses caractéristiques dominantes sont l'imbrication de l'arbre et du champ, ainsi que la proximité du bâti et de la présence humaine, tant pour l'habitat dispersé du bocage que pour les bourgs et hameaux visibles de loin en plaine ;

Le bocage est le paysage le plus répandu en Basse-Normandie. La diversité de la topographie, des sols, de l'histoire même des terroirs engendre des singularités qui amènent plus justement à parler des bocages bas-normands. Cette "humanité" des terroirs bas-normands constitue son charme, mais rend d'autant plus singuliers les espaces "sauvages", de dimensions toujours limitées.

#### ...dont certains sont reconnus internationalement

Avec 265 sites classés et inscrits, espaces dont la qualité pittoresque, artistique ou historique du paysage a été reconnue, la Basse-Normandie offre une palette diversifiée d'espaces attrayants. Le site phare est celui du Mont-Saint-Michel et sa baie, désignés comme appartenant au patrimoine mondial (UNESCO). Mais d'autres espaces ont une réputation nationale, voire au delà: havres et côte rocheuse du Cotentin, plages du débarquement, Suisse Normande, Haras du Pin, etc.. La surface ainsi labellisée couvre 3,3 % du territoire régional, dont 2,9 au niveau du classement (carte 6).

L'absence de toute identification d'espace remarquable dans le bocage entre Vire et Saint-Lô est une lacune surprenante.

Ce volet qualité permet de souligner l'importance particulière de la frange côtière et souligne son potentiel touristique.

# Terre et mer, des espaces de grande diversité biologique Une bonne richesse écologique

Région de contact géologique, la Basse-Normandie offre une grande diversité de biotopes. L'importance du contact terre/mer, l'existence de vastes baies accroît encore ce potentiel. Mais la mise en valeur très ancienne du terroir par l'agriculture a eu tendance à marginaliser les espaces les plus remarquables. Reste que l'intensification modérée a préservé des espaces de bonne qualité sur des surfaces significatives.

L'inventaire des ZNIEFF évalue à près de 18 % du territoire les espaces de haute biodiversité (carte 7). Les espaces susceptibles d'être désignés au titre de la directive habitat couvrent 3,1% de l'espace terrestre, et 5,4 % en ajoutant le domaine maritime (carte 8). Dans le domaine biogéographique atlantique ont été tout spécialement identifiés des espaces de landes, les marais, les prairies pauvres de coteaux calcaires et de plaines inondables, des dunes et autres espaces littoraux.

Au regard des populations d'oiseaux migrateurs, la région est un point de passage et de stationnement majeur, reconnu au travers de 7 zones de protection spéciales. A noter aussi deux sites désignés au titre de la convention de RAMSAR.

## La préservation de la biodiversité : une clef pour s'y retrouver

	Niveau national	Niveau communautaire		
		Directive Oiseaux	Directive Habitats	
Inventaires d'espaces	Z.N.I.E.F.F. Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique	Z.I.C.O Zone d'importance communautaire pour les oiseaux	S.I.C Sites d'intérêt communautaire	
Sites à préserver (engagement de l'Etat)	Protections réglementaires nationales (réserves naturelles, parc nationaux, arrêtés de biotopes)	Z.P.S. Zones de protection spéciale	Z.S.C. Zones spéciales de conservation	
		Réseau Natura 2000		

Cette richesse de la faune et de la flore est aussi illustrée par la mise en place d'un ensemble de protections réglementaires (carte 9) :

- 7 réserves naturelles
- 21 arrêtés de biotope
- une douzaine de réserves de chasse

## Un littoral remarquable

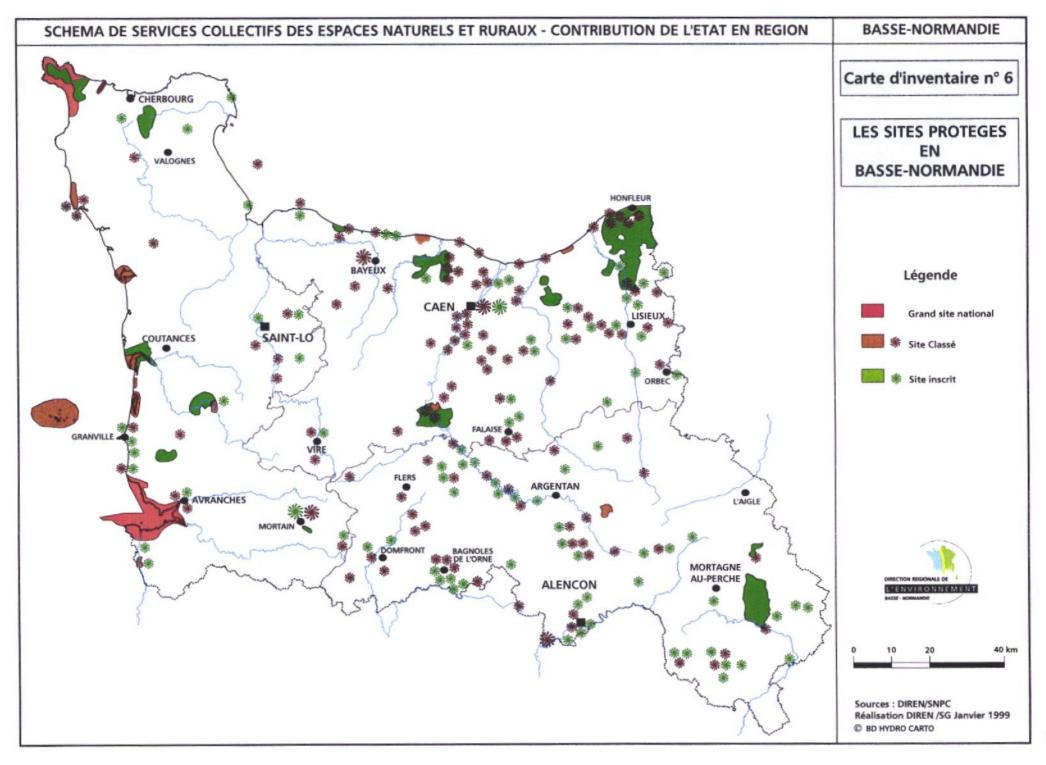
Quatre grandes baies, dont les fonctions de nurseries et nourrisseries sont d'importance nationale voire internationale, forment des zones d'échange tout à fait remarquables : baies du Mont-Saint-Michel, des Veys, de l'Orne et de la Seine. Les havres de la côte ouest du Cotentin sont des espaces originaux par leur géomorphologie et leur richesse patrimoniale. Les peuplements d'algues du pourtour du Cotentin sont d'une diversité et d'une richesse exceptionnelles.

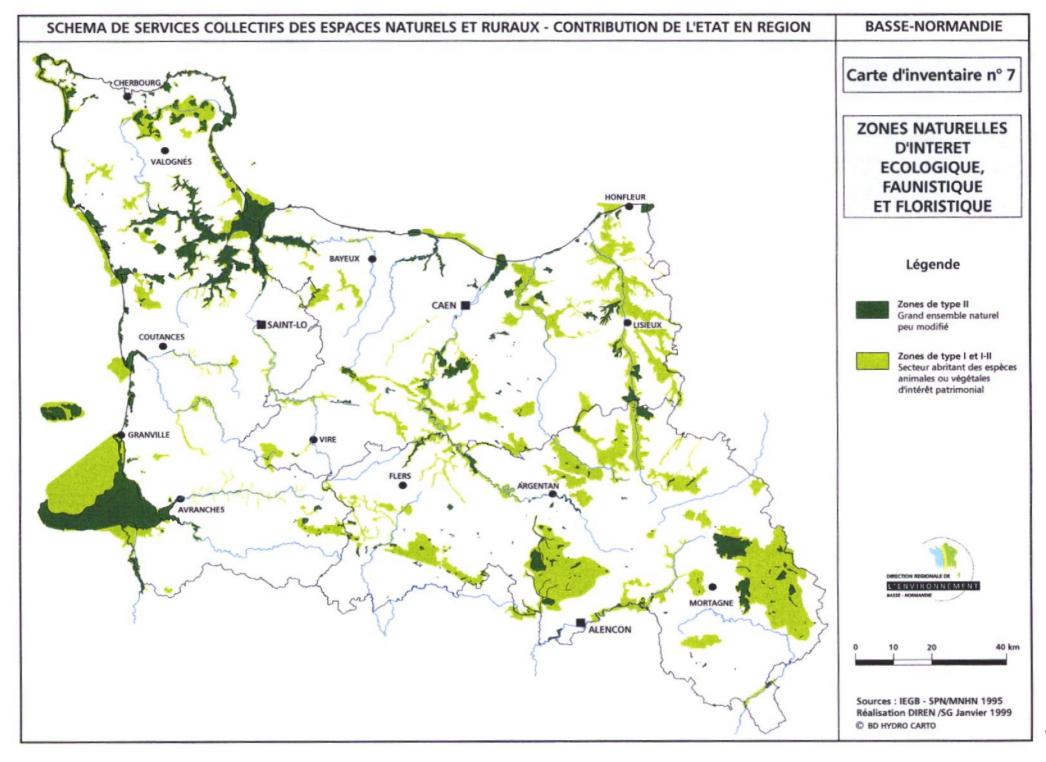
La présence de deux mammifères majeurs (par ailleurs espèces prioritaires au niveau européen), le grand dauphin et le phoque veau marin sont emblématiques de la qualité de ces espaces.

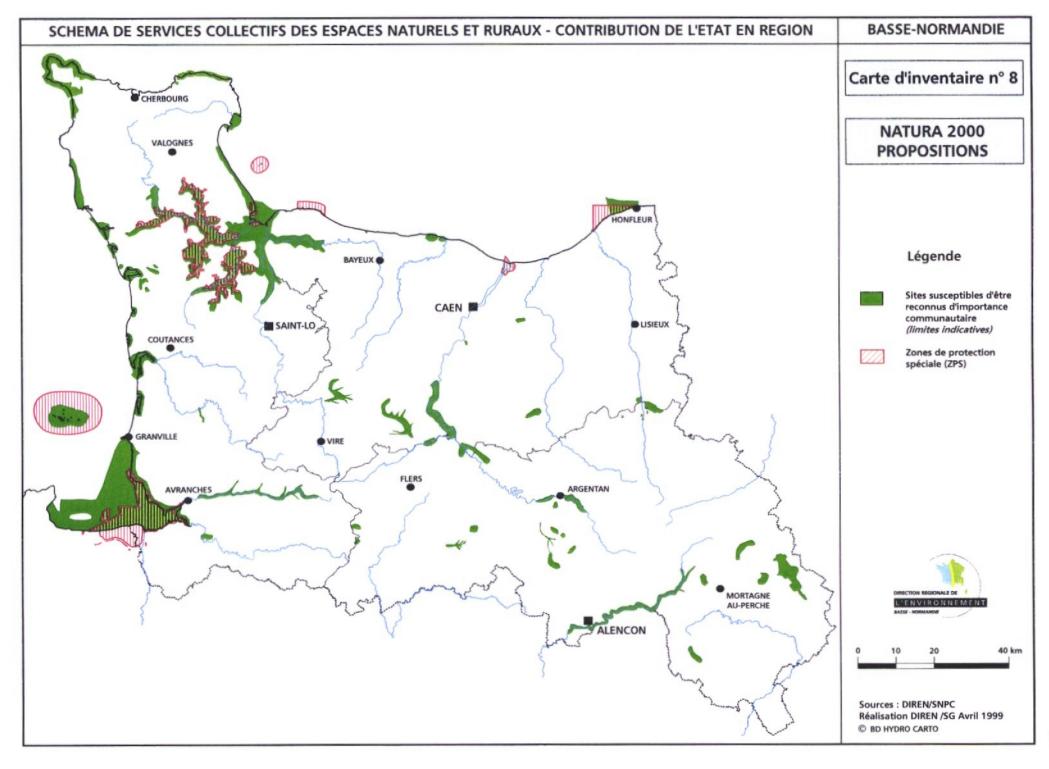
89 secteurs ont été identifiés comme espaces remarquables au titre de la loi littoral, pour 16 000 hectares terrestres et 80 000 hectares de domaine public maritime.

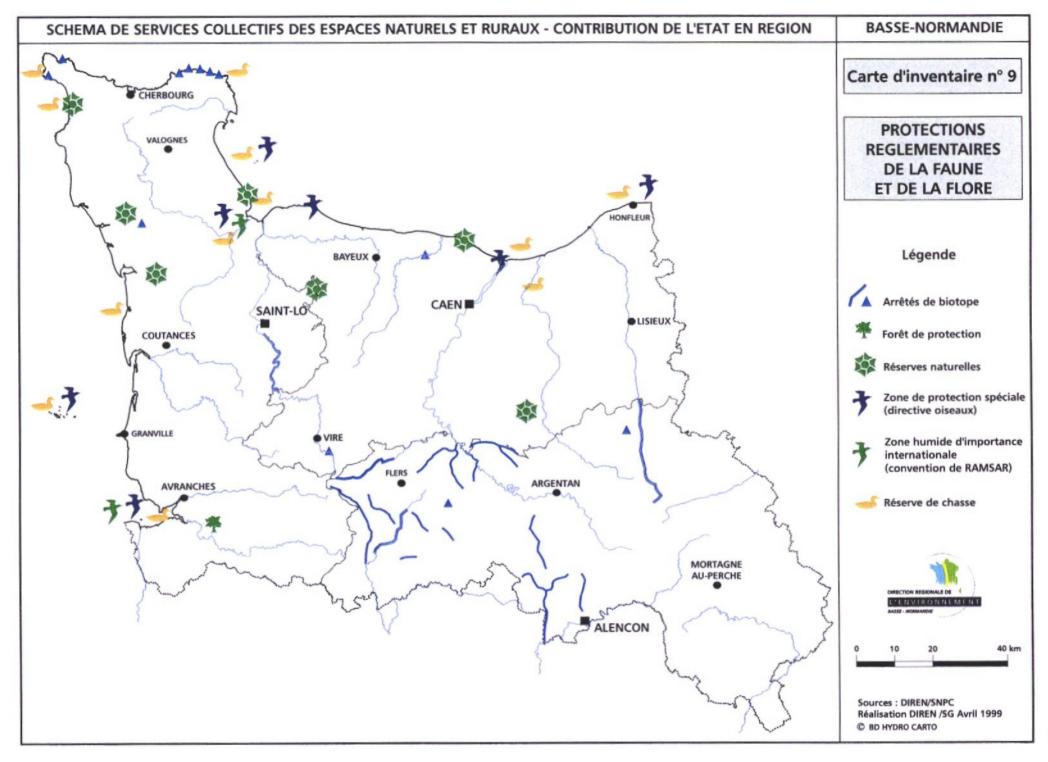
L'action du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres a permis d'intervenir sur les espaces naturels les plus intéressants au regard des paysages ou du patrimoine naturel. Il maîtrise aujourd'hui 3 787 hectares, et 12,7 % du linéaire de rivages (voir carte 13). La réhabilitation et la gestion de ces espaces est permise par le concours financier des départements.

En apparence peu contrastée en ce qui concerne le climat et le relief, la Basse-Normandie se révèle être d'une grande richesse et diversité écologique, sur un ensemble d'espaces considérés le plus souvent comme marginaux du point de vue agricole, voire forestier. Le schéma de service doit être une occasion de mettre en place la gestion de cette biodiversité et sa mise en valeur.









#### Les ressources naturelles

#### Les sols

Les sols, milieux vivants, sont une condition majeure dans l'efficacité de la mise en valeur agricole ou forestière. Ce patrimoine reste néanmoins très fragile. L'érosion est un phénomène souvent peu perceptible, mais dont les effets cumulés peuvent être dramatiques (carte 10).

Les sols limoneux du nord de la plaine sont particulièrement sensibles à la battance. L'absence de couverture hivernale et les structures et pratiques agraires font que le secteur de la Thue connaît une érosion préoccupante.

De même, le développement de la culture du maïs sur les sols à dominante sableuse à sablo-limoneuse du bocage a favorisé une dégradation de la situation. Au delà de la perte de une à plusieurs tonnes de matériaux par ha et par an, il s'ensuit pour les milieux aquatiques (et marins au final) des apports de matières en suspension et de substances nutritives adsorbées, (phosphore notamment), tout à fait considérables. Signalons aussi la surexploitation historique des taillis des forêts d'Ecouves et d'Andaine, au profit des productions verrière et sidérurgique : les sols très appauvris aujourd'hui rendent difficile la production forestière sur certaines parcelles. Le patrimoine sol mérite donc de la part de l'agriculture moderne une attention particulière.

Le patrimoine sol mérite donc une attention particulière de la part de la profession agricole. Il en est ainsi, par exemple, de la couverture des sols en hiver et de la gestion de la matière organique. Un capital sol bien géré contribue à la préservation des eaux souterraines et superficielles.

#### Les eaux de surface

Malgré la taille réduite des bassins versants, la qualité des eaux superficielles reste seulement moyenne en Basse-Normandie. Pourtant, il s'agit d'un enjeu majeur, tant pour la production d'eau potable sur les zones de socle où les ressources souterraines sont limitées, que du point de vue du milieu aquatique (insecte, flore, saumon, truite de mer, ombre...). L'eutrophisation est aujourd'hui un problème majeur. En zone calcaire, on observe un développement de la végétation fixée, secondairement une accélération des dépôts encroûtants qui colmatent les fonds. En zone armoricaine, les développements d'algues (et de cyanobactéries) limitent les usages des plans d'eau et rivières (carte 11).

Le suivi des produits phytosanitaires dans les eaux de rivière, bien que très incomplet, révèle des teneurs supérieures à la norme eau potable :

- au moins une fois par an sur 90 % des points suivis, avec des maximum allant jusqu'à 20 fois la norme.
- en moyenne annuelle dans 30 % des points

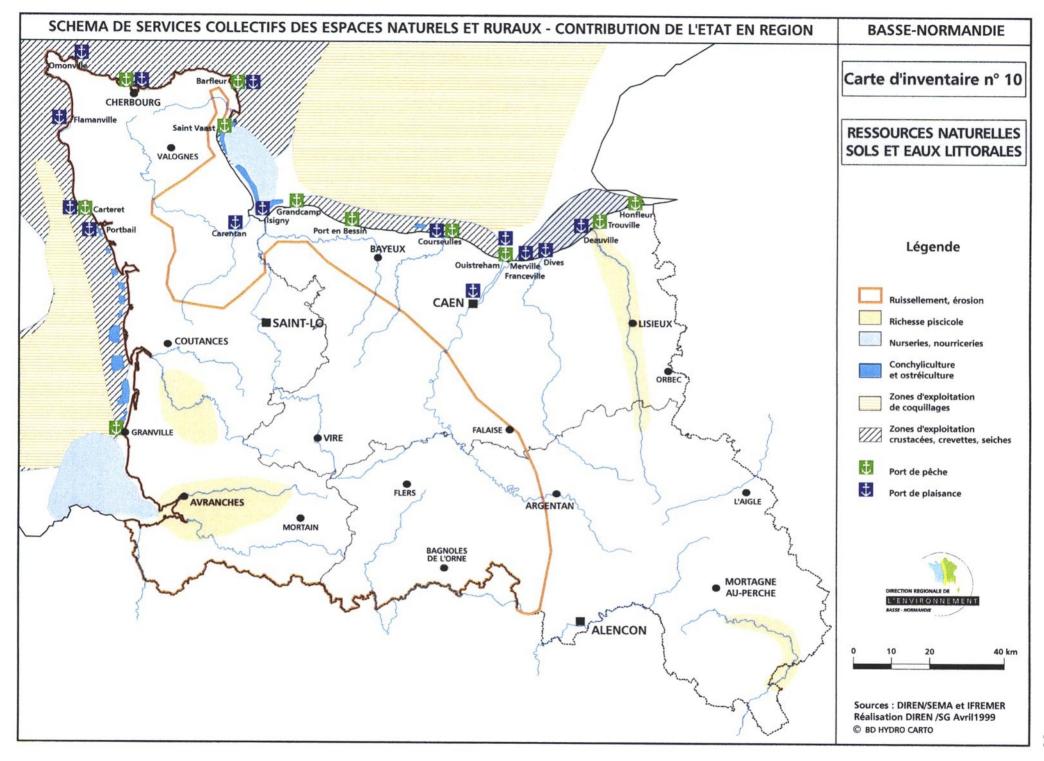
#### Les eaux souterraines

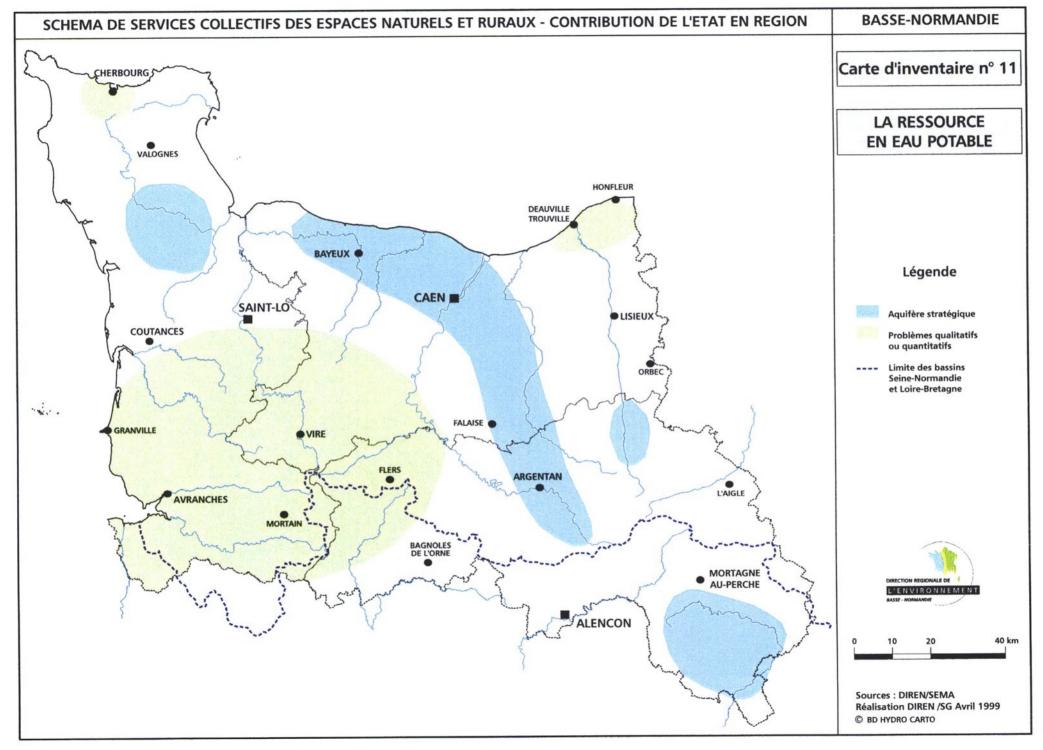
Le patrimoine régional est géologiquement très compartimenté, mal réparti et de productivité assez moyenne (carte 11). Même en zone sédimentaire, comme en Pays d'Auge, les grandes collectivités doivent recourir à plusieurs ressources pour satisfaire leurs besoins.

L'évolution qualitative des eaux souterraines est préoccupante. Les teneurs en nitrates progressent. Ainsi entre 1993 et 1998, 60 % des points suivis montrent une progression supérieure à 1mg/l et un quart des points ont augmenté de plus de 5 mg/l. La situation sur les produits phytosanitaires n'est guère favorable avec une analyse sur quatre au delà des normes. L'impact de la turbidité tend à s'accroître.

L'aquifère bathonien - bajocien de l'arc Bayeux-Caen-Argentan, de par ses grandes dimensions et sa contribution à l'alimentation en eau de près de 250 000 habitants, a une importance majeure soulignée par le SDAGE Seine-Normandie. La faible protection géologique naturelle, la pratique d'une agriculture intensive sont des facteurs essentiels de l'altération observée qui atteint des niveaux préoccupants.

Soulignons enfin l'intérêt exceptionnel, tant qualitatif que quantitatif, de certains aquifères captifs : le bathonien de la Dives, et les sables de l'isthme du Cotentin, ainsi que le potentiel de la craie cénomanienne, des sables du Perche et des calcaires et sable du jurassique (partie captive).





#### Les eaux littorales

La productivité primaire des trois baies et des zones estuariennes, la richesse et la diversité de la flore et de la faune marines sont la base de l'activité de la pêche côtière. La Basse-Normandie est à la charnière de deux écorégions marines, bien différentes. S'y ajoute, du fait de platiers rocheux et d'estrans sableux de grande superficie un potentiel de frayères exceptionnel.

Cette qualité est menacée par divers phénomènes tels que :

- la pollution microbiologique (en regression sur la Vire)
- les phytotoxines produites par Dynophisis...
- les apports du bassin versant de la Seine en particulier en micropolluants et éléments traces métalliques.

L'importance économique et balnéaire du littoral fait de la gestion de la qualité des eaux un enjeu considérable. Celle-ci doit intégrer l'importance des activités terrestres, et en particulier toutes les craintes nées de la présence d'activités nucléaires. Communication et transparence sont indispensables pour les dissiper.

## Zones de calme et fractionnement de l'espace

Les zones de calme sont nombreuses et facilement accessibles pour tous les habitants.

L'espace rural bas-normand n'est pas fractionné en entités individualisées ou isolats naturels, du fait de ses conditions topographiques ou de l'extension urbaine. Seule l'agglomération caennaise, avec son extension septentionnale, renforcée par le canal et l'Orne marque une réelle discontinuité de l'espace.

Le réseau autoroutier ou équivalent est peu dense et ne constitue pas de barrière absolue à la circulation des espèces. Il ne délimite pas encore d'ensemble restreint susceptible d'altération par isolement. Mais certaines infrastructures commencent à jouer un rôle ralentisseur. (triangle RN13 - A 84 RN 174).

L'isolement d'une population conduit à un affaiblissement génétique et peut évoluer soit vers la disparition, soit vers une politique de gestion forte, voire de soutien (cervidés en forêt de Cerisy).

#### La ressource en matériaux de Basse-Normandie

La Basse-Normandie est partagée en deux régions à peu près égales, s'étendant à l'Ouest sur le massif armoricain (granitique, gréseux et schisteux) et à l'Est sur le bassin parisien (sablo-gréseux et calcaires). Les terrasses sédimentaires marines ou fluviatiles occupent peu de place. Il en découle une répartition très inégale de la ressource en matériaux.

Le sous-sol peut largement satisfaire la demande régionale en roches dures en préservant les enjeux patrimoniaux majeurs et même répondre à une plus grande exportation vers les régions voisines. Par contre, les ressources en sables et graviers sont très limitées et le plus souvent localisées dans des espaces sensibles.

#### Les risques (carte 12)

#### Les inondations

Les crues de 1995, généralisées sur l'ensemble de la région, ont mis en évidence l'insuffisante prise en compte de ce risque dans les décisions d'urbanisme de ces quarante dernières années. Bien que non exceptionnelles, avec une fréquence de retour de l'ordre de 30 ans, elles ont favorisé une prise de conscience et permis une cartographie détaillée du risque d'inondation pour l'ensemble de la Basse-Normandie.

La préservation des champs d'inondation est un enjeu majeur. L'agriculture en assure la mise en valeur et l'entretien. La cartographie ne souligne que quelques points noirs majeurs. Ce choix renvoie à une politique d'amélioration des conditions locales d'écoulement et de développement éventuel du potentiel de rétention à l'amont des bassins versants (ex de l'Orne, de la Vire).

Il n'en reste pas moins que, face à une crue intense et prolongée, de type centennal ou plus, d'autres insuffisances pourraient être mises en évidence (Lisieux, Pont l'Evêque...) Le maintien d'une agriculture extensive en fond de vallée est donc un objectif de gestion raisonnée de ce risque.

#### Les mouvements de terrain

Les glissements de terrain sont liés à une configuration géologique spécifique du nord Pays d'Auge. L'alternance d'années climatiquement très contrastées a favorisé une réactivation des phénomènes. Là encore, la politique d'identification du risque, puis son intégration dans les documents d'urbanisme est à même d'apporter des réponses adéquates, nonobstant les fortes pressions d'urbanisation sur l'arrière littoral.

L'activité karstique, les effondrements d'anciennes marnières sont des phénomènes classiques sur les plateaux du Bessin, du Pays d'Auge et du Pays d'Ouche. Leur cartographie exhaustive parait impossible. Signalons enfin les risques liés aux anciennes carrières souterraines, de calcaire (proche agglomération caennaise) d'exploitation du minerai de fer (Potigny Soumont, May sur Orne...)

#### L'évolution du trait de côte

La côte bas-normande est en évolution très active du fait de l'exposition aux houles et tempêtes d'ouest et nord ouest, de courants côtiers intenses, d'un fort marnage et de formations géologiques tendres dominantes.

Le développement de l'activité balnéaire depuis plus d'un siècle, souvent en front de mer, rend particulièrement sensible l'érosion littorale en secteur bâti de bord de plage.

Les phénomènes constatés sont les suivants :

- côtes hautes et dunes du nord Cotentin : stables
- côtes sableuses de l'ouest Cotentin : érosion et engraissement localisés, transit sédimentaire dominant vers le sud.
- côtes sableuses du Calvados : tendance érosive
- côtes rocheuses tendres du Calvados : érosion active, en combinaison avec des mouvements de terrain
- un comblement progressif des estuaires, particulièrement sensible en baie du Mont, baie des Veys et baie de Seine.

La stratégie de défense contre la mer a fait l'objet d'études globales dans la Manche et une approche semblable se développe sur le Calvados.

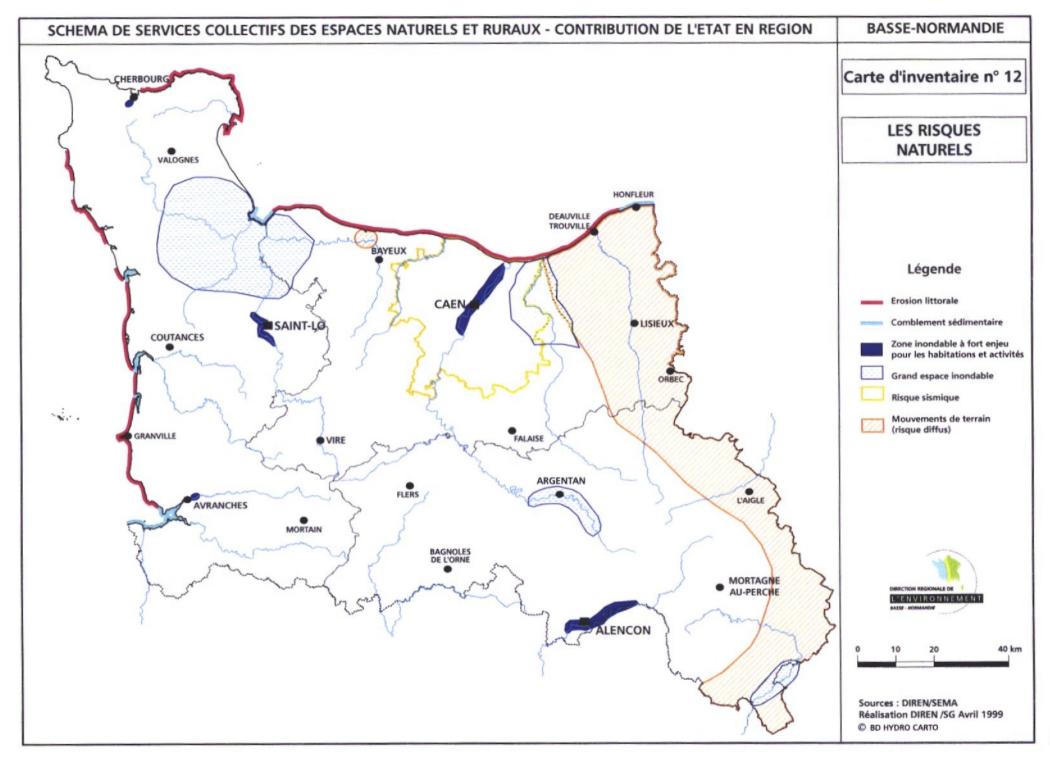
La stratégie retenue est de défendre les secteurs bâtis et de ralentir "raisonnablement" l'évolution ailleurs.

L'ampleur de la transgression marine reste faible et est difficile à évaluer à 20 ans, d'autant que les phénomènes de résonance qui provoquent l'ampleur du marnage semblent jouer en sens contraire.

# Autres risques

Une partie de l'arrondissement de Caen est classée en risque sismique faible.

Signalons aussi une bonne qualité générale de l'air. Les seules anomalies sont liées aux agglomérations et gardent une importance locale. La proximité de la Basse-Seine introduit des alertes sur la rive gauche de l'estuaire.



# La vie locale et la gestion de l'espace rural

Les communes sont juridiquement le lieu élémentaire d'initiative en matière de gestion publique de l'espace. Le grand nombre de collectivités et leur faible nombre moyen d'habitants ne facilitent pas une intervention puissante.

L'intercommunalité est particulièrement active dans l'Orne et la Manche, mais n'a pas créé l'électrochoc souhaitable dans le Calvados. Même les grandes entités urbaines de Caen et Cherbourg n'ont pas structuré leur arrière pays dans des ensembles de coopération territorialement cohérents. La situation n'est guère différente pour les villes moyennes.

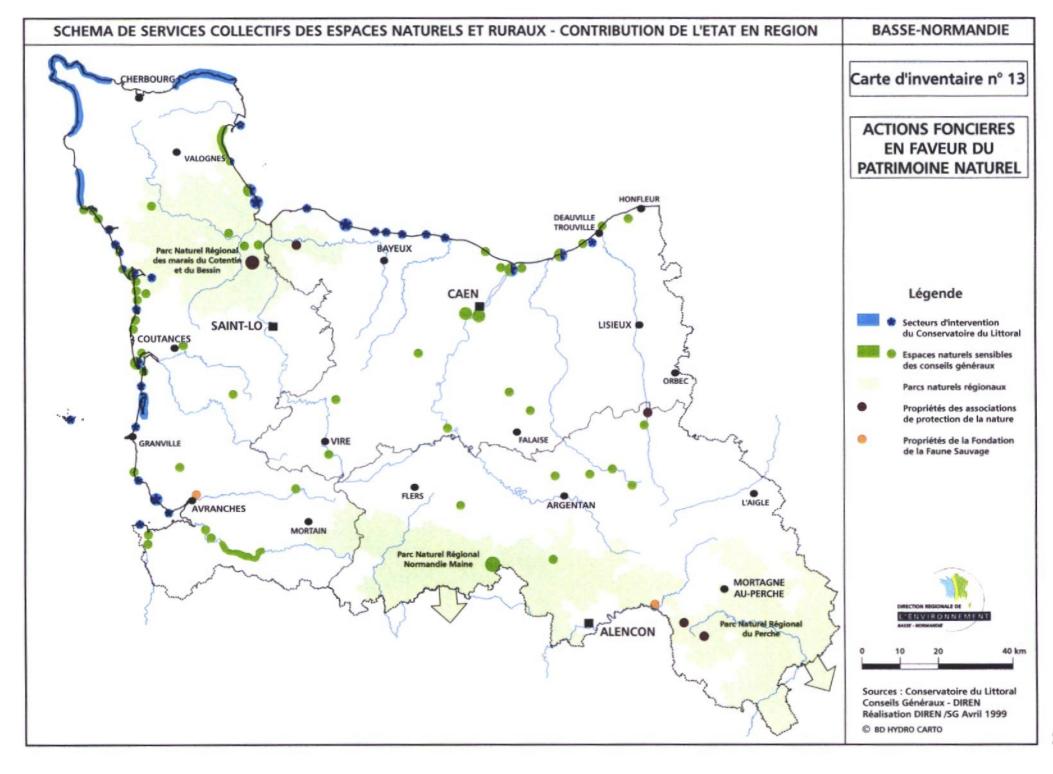
La Basse-Normandie se distingue par contre par l'existence de 3 parcs naturels régionaux (carte n° 13) qui ont fédéré les énergies et sont reconnus aujourd'hui comme des acteurs majeurs d'un développement économique environnemental et équilibré du territoire.

Un enjeu pour la gestion de l'espace rural est donc de valoriser cet acquis et de promouvoir à leur image des pays, unis par un vrai projet fédérateur, et non sur une association de circonstance pour recueillir des subventions publiques.

La synthèse des enjeux de l'espace naturel et rural déclinée ci-après permet de dégager des dominantes par grandes zones, qui pourraient sans doute s'intégrer dans la réflexion locale.

## L'intervention foncière publique

La pression urbanistique sur le littoral et les espaces pittoresques, la dégradation de certains milieux naturels remarquables, ont suscité en réaction la mise en oeuvre de politiques foncières publiques spécifiques. L'action du Conservatoire du Littoral, soutenue par la Région et les départements de la Manche et du Calvados, est unanimement reconnue. Les trois départements bas-normands ont mis en place la taxe départementale des espaces naturels sensibles et interviennent en acquisition et gestion (carte n° 13).



# approche agricole et rurale

L'analyse thématique des fonctions assurées par l'agriculture, la forêt et les activités marines, est à synthétiser à l'échelle du 1/1000 000°. En effet, ce travail doit être regardé comme une contribution régionale à une réflexion nationale, ce qui appelle des simplifications. Cette synthèse est assurée par quatre cartes :

- la fonction productive des activités de l'espace naturel et rural
- la contribution de ces activités à la qualité du cadre de vie, ou aménités
- la contribution de ces activités à la préservation de la qualité biologique
- la contribution de ces activités à la protection des ressources naturelles (eau, sols) et à la prévention des risques.

Les niveaux d'intérêt et la superposition de différents aspects d'une fonction ont permis, après simplification des contours de définir des espaces, des contours ou des linéaires d'intérêt majeur et marqué.

# De la logique économique à la logique des services collectifs

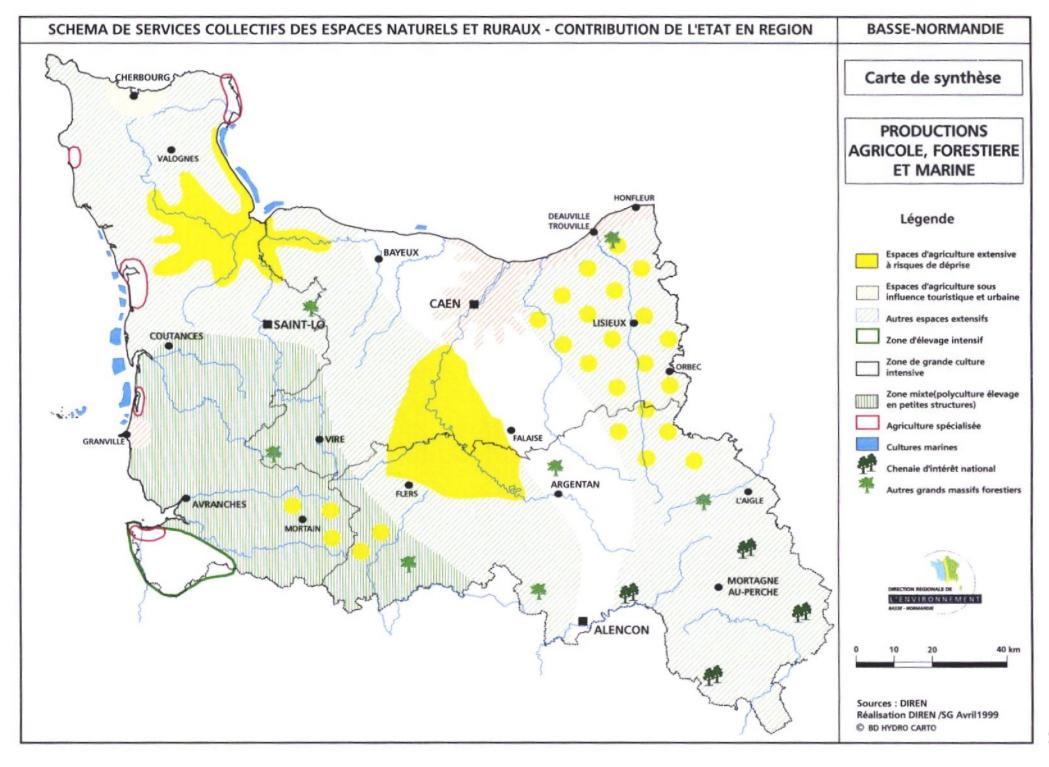
Parallèlement, il a été recherché comment les activités productives primaires contribuaient à la gestion de l'espace. Les contraintes de mise en valeur de certains espaces (inondabilité, potentiel agronomique médiocre des sols, relief...) se traduisent par une fragilité des fonctions productives. Dans un contexte de mondialisation de l'économie, leur rentabilité se dégrade, avec un risque d'abandon. Pour voir les fonctions non productives maintenues, dont la valeur est réelle, même si elle n'est pas monétarisée, une intervention de la collectivité peut s'avérer nécessaire.

Il est également envisageable que la collectivité souhaite, par voie contractuelle, encourager un accroissement des services non directement productifs assuré par l'agriculture, la forêt, les activités marines. Ces niveaux de soutien ont été hiérarchisés en trois rangs :

- Un soutien systématique sur l'ensemble d'un territoire pour garantir la pérennité d'une ou plusieurs fonctions. En terme de fonctionnalité de l'espace, la possibilité d'intervention doit pouvoir être générale.
- Un soutien ponctuel pour un territoire. Est introduite une notion de sélectivité, la précision cartographique nécessitant de simplifier le dessin. De larges espaces justifient, pour une fonction ou une autre, une possibilité d'intervention.
- Un soutien territorialisé : des espaces modestes, de petite taille, doivent pouvoir bénéficier d'interventions, au sein d'espaces où l'aspect productif est dominant et la multifonctionnalité ténue.

Il n'est pas, à cette étape de la réflexion, possible de préciser la nature de ce soutien. La démarche est par contre destinée à animer le débat autour des fonctions non productives de l'agriculture, de la forêt et des cultures marines en en précisant l'importance et la localisation, partant à en organiser une réelle prise en compte dans les politiques publiques.

La hiérarchisation faite ci-dessus est strictement géographique et ne présume pas des niveaux de soutien éventuel. Le zonage aboutit également à des contours différents des zonages agricoles existants, tels que les zones défavorisées, établies sur des critères différents.



# La contribution de l'agriculture et de la sylviculture à la production d'aménités

L'image identitaire très forte de la Basse-Normandie, et tout spécialement celle des bocages, est un produit direct de l'activité agricole. Le mode de mise en valeur semi-intensif, avec des surfaces en herbe très importantes, a permis le maintien des qualités paysagères. Le débocagement a rarement été systématique. Si le remembrement est souvent incriminé dans cette évolution, l'absence d'aménagement conduit à un résultat encore moins satisfaisant à l'échelle de 20 ans.

Dans des conditions topographiques plus difficiles, la poursuite de l'activité agricole sur les flancs de vallée du Pays d'Auge, les collines du Perche, le Domfrontais, la Suisse Normande, le Nord-Cotentin, ... est un facteur primordial de l'attrait de ces secteurs.

La relative abondance de main-d'oeuvre a entraîné le maintien de structures d'exploitation modeste. Ceci a permis l'entretien d'un patrimoine bâti, voire sa réaffectation vers des activités d'accueil (gîtes, fermes auberges, ...), la valorisation des haies et donc une certaine préservation, et favorisé le maintien d'un réseau de chemins denses et cohérents, qui assure une offre de circuits de randonnée de haut niveau.

Ce bilan plutôt satisfaisant ne doit pas dissimuler les effets probables de la réduction du nombre des actifs agricoles, déjà perceptibles, mais qui vont s'accentuer, en particulier dans l'Ouest de la région.

L'entretien des berges de cours d'eau est de plus en plus le fait de collectivités qui suppléent ainsi l'abandon de cette responsabilité des propriétaires riverains. La place de la haie dans des exploitations intensives n'est pas facile à trouver, d'autant qu'il s'agit d'un investissement à moyen et long terme. La désaffection pour le bois de chauffage, la faible valorisation du bois d'oeuvre, la perte de savoir faire des exploitants, sont autant de facteurs pouvant favoriser la régression des plantations linéaires. Les aides à la replantation des collectivités territoriales n'ont pas inversé les tendances.

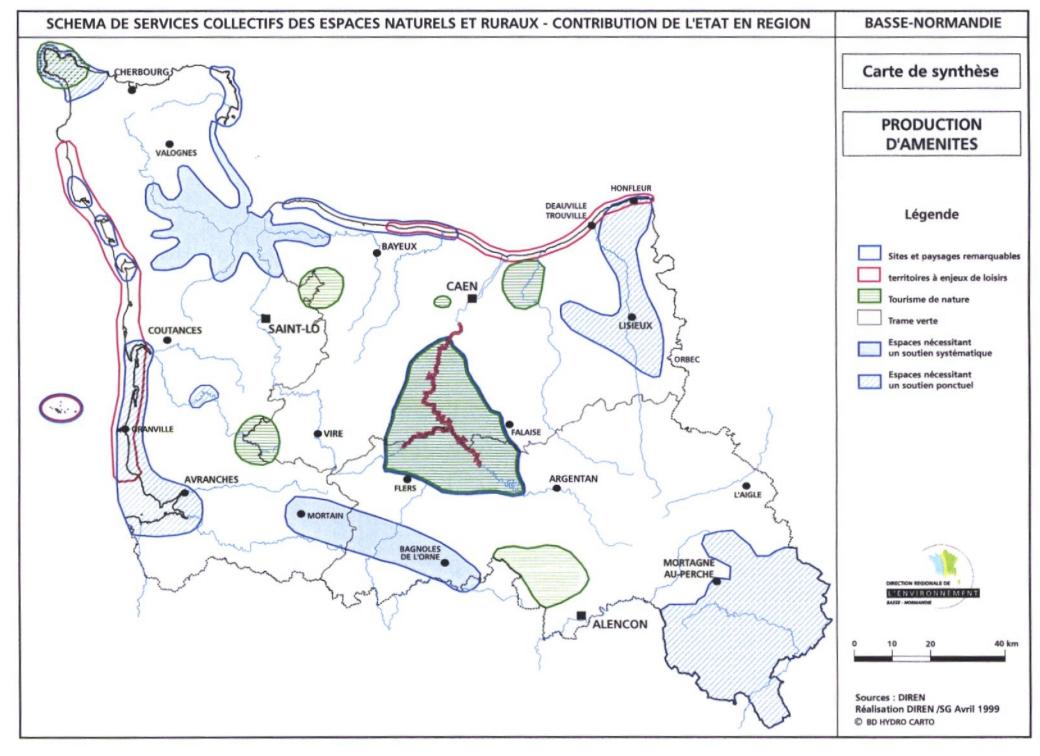
L'évolution démographique laisse présumer un agrandissement rapide des structures d'exploitation, avec une deuxième vague de réorganisation foncière dont l'impact sur le bocage peut être plus ou moins grave selon les modalités d'encadrement. De même, les critères de rentabilité du travail et du capital encouragent la reconversion de l'élevage vers la culture, le développement de productions animales à cycle court, souvent hors sol. Une accélération du mouvement de mise en labour des prairies est probable, la politique agricole commune pouvant jouer indirectement sur le rythme de cette évolution.

Des politiques d'intervention sur des secteurs difficiles comme les marais du Cotentin ont permis la revalorisation et la réappropriation de ces espaces qui montrent des pistes pour l'avenir.

La contribution de la forêt est essentielle pour la qualité de l'espace, des petits bois de l'arrière littoral (nord Cotentin, plaine caennaise, crêtes d'Auge) aux grands massifs du sud de l'Orne.

A la production de bois d'oeuvre - avec une orientation significative vers les feuillus précieux et le chêne - il convient d'adjoindre l'offre de calme, d'espace et de loisirs qu'assurent les zones boisées. Ce n'est pas par hasard si deux des parcs naturels régionaux de Basse-Normandie ont fondé leur notoriété sur les espaces forestiers.

La politique des espaces naturels et ruraux doit intégrer et la forte contribution de l'agriculture à l'attrait de notre région, et les risques d'évolution à venir.



# Contribution de l'agriculture et de la forêt aux autres fonctions de l'espace rural

Les autres contributions de l'agriculture à la gestion de l'espace rural sont d'effet contradictoire selon le mode de mise en valeur en place.

De nombreux aspects sont positifs :

- la gestion des espaces inondables à moindre coût
- le maintien d'un couvert végétal limitant les infiltrations et le ruissellement dans les zones de mouvement de terrain
- le maintien de la biodiversité par le cloisonnement du bocage et la gestion d'espaces tels que les marais

Mais il n'est pas possible d'ignorer des altérations qui impliquent un réajustement des pratiques individuelles des exploitants pour une agriculture durable. Citons parmi ces préoccupations :

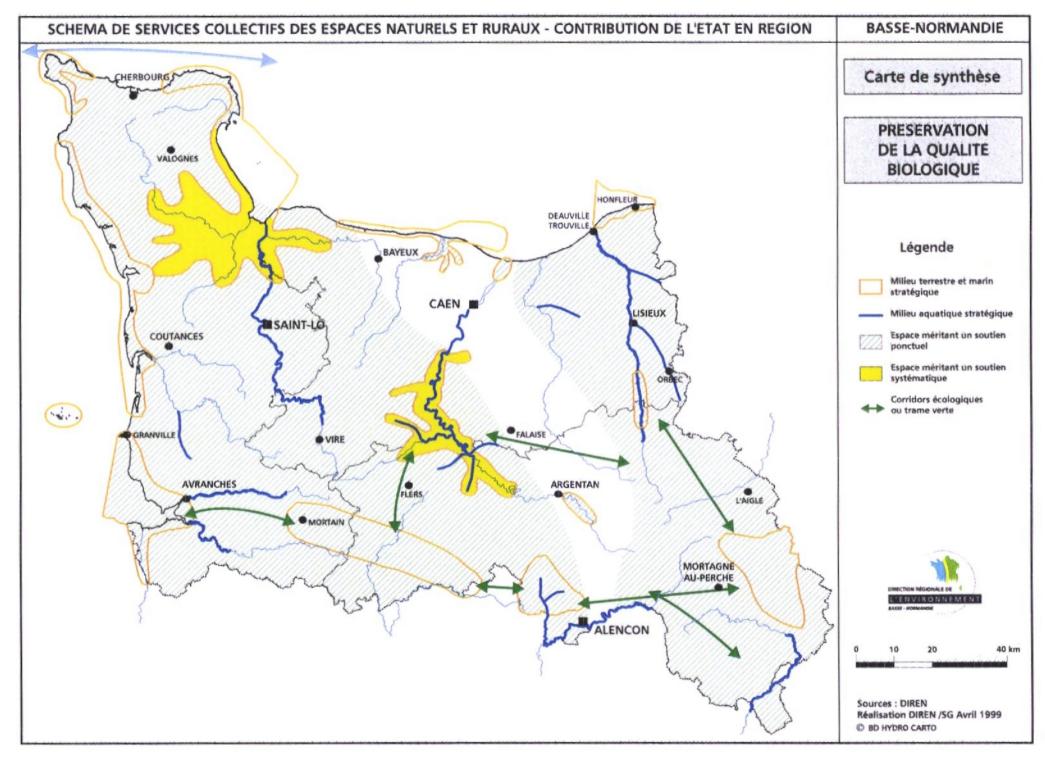
- la contamination croissante des eaux par les nitrates et les molécules phytopharmaceutiques
- l'érosion régulière du patrimoine biologique par la dégradation du bocage, les travaux d'assainissement des zones humides, l'action des herbicides, la mise en culture des landes, des vallées inondables
- les problèmes d'érosion des sols.

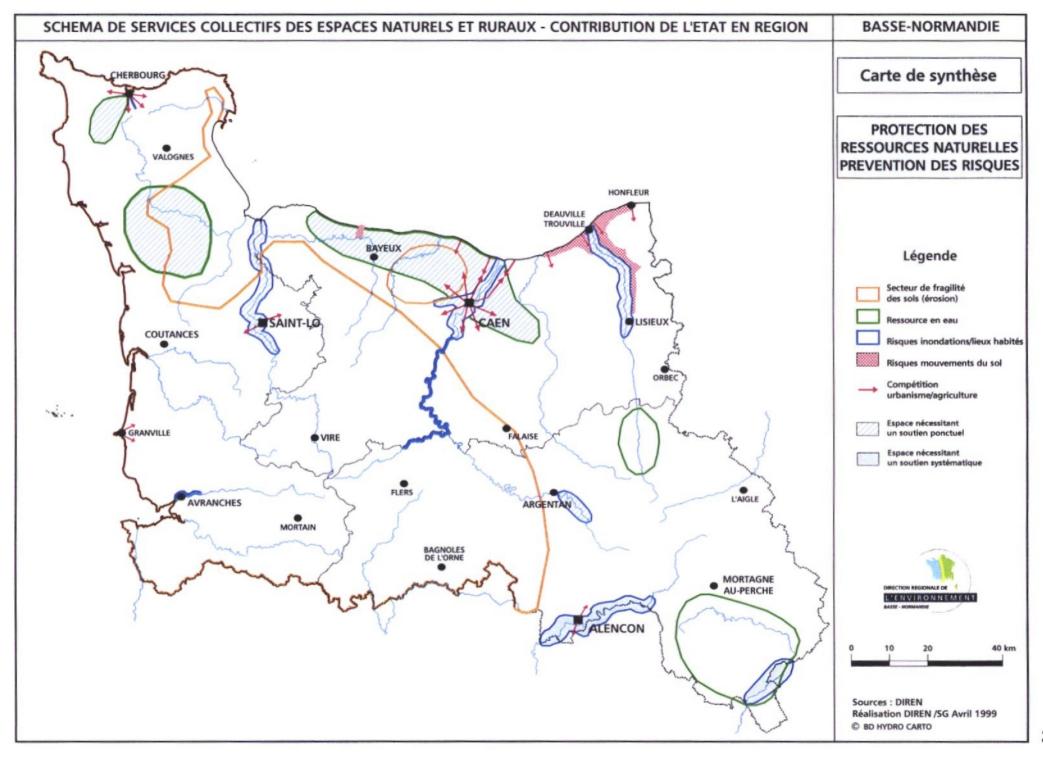
Ce constat peut provoquer une crise de confiance du consommateur (d'eau et de viande) qui s'interroge sur les excès d'un certain modèle de développement.

L'état des lieux permet de penser que l'agriculture bas-normande peut procéder, sans rupture grave, mais avec une volonté forte et partagée, aux ajustements nécessaires.

La forêt contribue de manière essentielle à la biodiversité, à la protection des eaux, des sols et à la réduction des risques. La lenteur des cycles de production, la faible rentabilité de l'activité, tendent à privilégier une gestion durable qui oriente plus qu'elle n'impose : l'adoption des ORF met en avant une meilleure prise en compte des contraintes pédologiques et climatiques, et l'utilité des sous-étages et peuplements diversifiés.

Le boisement de certains milieux de grand intérêt biologique (prairies maigres inondables, landes...) peut cependant altérer la biodiversité.





# synthèse et prospective

L'état des lieux a permis d'identifier les composantes essentielles de la plurifonctionnalité de l'agriculture et des activités forestières, et la place des activités liées à la mer.

L'exercice du schéma consiste à définir les orientations pour combiner les fonctions de production, le maintien d'une population active, une préservation voire une amélioration des services collectifs rendus par la gestion de l'espace rural, naturel et marin.

Cette prospective doit se faire en intégrant des hypothèses relatives au contexte économique et social pour les vingt prochaines années. Celles-ci ont été choisies sur la base de courants de pensée représentés dans le débat social actuel.

Notre démarche reste sous tendue par quelques axiomes :

- La poursuite de la mondialisation des échanges, avec une tendance croissante à la compétition sur le facteur " prix ".
- La persistance des questions posées par le citoyen / consommateur face à l'évolution de l'environnement naturel et rural (qualité de l'alimentation, pollution de l'eau, évolution du cadre de vie...)

Deux grandes familles de comportement microéconomique paraissent s'individualiser : la course à la compétitivité lorsque les conditions sont favorables ; la segmentation du marché en cherchant à identifier et valoriser une singularité qui justifie d'un prix plus élevé dans le cas contraire. Le contexte institutionnel est la toile de fond entre contraintes macroéconomiques et choix individuels.

Après débat, les scénarios retenus ont exclu une variante dans laquelle la réglementation en faveur de l'environnement était réduite.

#### «Scénario tendanciel»:

La simple mise en œuvre des engagements de la France au travers des directives européennes et des traités internationaux est effective. Le principe de précaution s'affirme progressivement.

Le débat public oriente les arbitrages entre l'économie et le social.

#### «Scénario volontaire» :

Mise en œuvre des principes des conférences de Rio et Kyoto par l'utilisation combinée et renforcée des outils réglementaires, économiques, contractuels.

Une politique volontariste s'affirme devant l'inquiétude de la population pour sa santé (air, eau, alimentation) et le constat de dégradation de l'environnement naturel.

Le positionnement de notre région dans cet ensemble s'apprécie au regard du constat décrit précédemment et que l'on peut résumer.

La qualité des espaces naturels, ruraux et marins bas-normands, s'avère plutôt bonne au regard de l'ensemble des points de vue examinés. Les modes d'exploitation agricoles et forestières ont conduit à des évolutions importantes, mais mesurées des fonctions non productives. Il n'en reste pas moins que de nouvelles évolutions, notamment liées à la démographie agricole, à la faible productivité de l'élevage au regard des capitaux immobilisés, sont prévisibles.

Le domaine forestier et le monde de la pêche sont également soumis à des modifications du contexte réglementaire, fiscal et des modes de mise sur le marché qui ne seront pas sans conséquence sur leur contribution à la valorisation de l'espace.

La Basse-Normandie bénéficie par ailleurs d'un capital de notoriété tout à fait exceptionnel, auquel les produits agricoles et marins participent incontestablement :

- Du point de vue français, l'association Normandie = lait, crème, fromages et pommes, est très forte. Elle peut être déclinée sur d'autres produits, préssalés, coquille Saint-Jacques, poissons plats, huîtres, viande, légumes. L'image est associée à des qualités de flegme, de sérieux, de tradition. Dans un contexte de mise en cause des excès d'un certain développement agricole, ces caractéristiques peuvent être mises en valeur. Des initiatives en ce sens existent (6 labels, 9 AOC), et peuvent entraîner le reste des productions.
- Certaines productions forestières jouissent d'une notoriété dépassant nos frontières.
- Du point de vue européen, la Normandie est une région bien identifiée. Les Britanniques y ont des racines historiques fortes. Le débarquement de 1944 est un capital de notoriété que le cinéma exploite régulièrement.
- Le Mont Saint-Michel est perçu comme un haut lieu de l'Occident, et dispose d'un visuel facilement reconnu dans et au-delà de nos frontières.

Ces atouts, en correspondance avec un milieu naturel relativement préservé, très humanisé (humaniste même ?) constituent une carte maîtresse dans le développement de l'économie des espaces ruraux et marins bas-normands.

Deux handicaps sont cependant à relever. La Basse-Normandie n'a que de forts rares centres de décisions régionaux malgré des dynamismes remarquables (Fléchard, ...). Le cas de Promodès montre qu'à partir d'un certain volume d'activités, le critère aménagement du territoire perd de l'acuité pour l'entrepreneur.

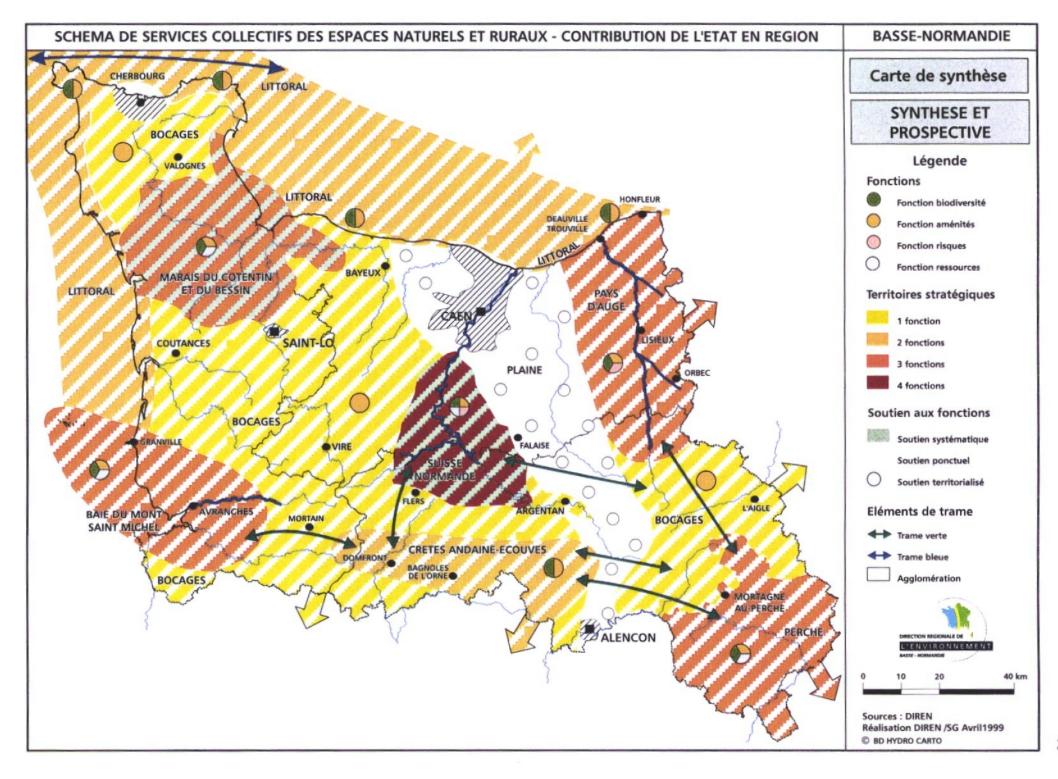
Malgré un relativement faible taux d'urbanisation, une déconnexion entre la réalité de la nature et la perception qu'en a la population et tout spécialement les jeunes est en train de s'installer. De même, l'évolution des méthodes de productions agricoles, sylvicoles et marines peut conduire à des conflits avec des néoruraux. La demande de loisirs sur ces espaces s'accroît et s'analyse tant en terme de chance (la multifonctionnalité se renforce) que de contrainte (fréquentation, perception des activités par les utilisateurs).

## Synthèse cartographique

La carte jointe synthétise l'approche multifonctionnelle des activités productives agricoles, sylvicoles et marines.

A partir des synthèses thématiques se dégagent progressivement des territoires présentant des caractéristiques relativement homogènes. Ces territoires recoupent pour partie les petites régions agricoles, elles-mêmes liées au contexte géologique, pédologique et géomorphologique. Leur dessin n'est donc pas une surprise complète. Mais d'autres enjeux peuvent conduire à singulariser des espaces sur des problématiques de gestion durable, ou à simplifier les zonages classiques.

Neuf territoires ont ainsi été identifiés. Pour chacun d'eux, une pastille de couleur divisée précise la nature des fonctionnalités non productives assurées. La trame blanche, jaune, orange rouge indique le nombre de fonctionnalités majeures assurées par le territoire. Le tramé vert précise le niveau de soutien souhaitable (cf. partie précédente). Enfin des flèches indiquent que le territoire identifié s'étend à l'évidence vers la région voisine et appelle une coordination des conclusions.



#### Les orientations

Les axes principaux de la politique des espaces naturels et ruraux viseront donc à préserver ces atouts et à favoriser leur valorisation économique. Parallèlement, des indicateurs et instruments de connaissance seront mis en œuvre pour suivre les évolutions de l'espace.

## Valoriser un espace de qualité dont l'image est forte

- Utiliser le vecteur «Qualité Normandie» (et Mont Saint-Michel) pour différencier en terme d'image et de prix les productions agricoles, forestières et marines régionales. Ceci implique de développer des cahiers des charges dont les exigences environnementales seront précisées et mises en valeur auprès du client :
- valorisation de l'herbe (pour l'élevage)
- gestion de la structure bocagère
- intégration de la gestion de l'eau (fertilisation, traitements)
- modalités de gestion forestière
- gestion des déchets pour l'agriculture et la mer.

AOC et labels existants seront valorisés.

La réussite de la démarche passe par l'adhésion des producteurs aux cahiers des charges, à la traçabilité des produits, à leur marketing, (ex. label Normandie fraîcheur mer).

- Mieux profiter du développement rapide du marché des produits de l'agriculture biologique, en profitant de nos conditions de production favorable.
- Intégrer l'industrie agroalimentaire à cette démarche de qualité via les certifications ISO 9000 et 14000.
- Mettre en œuvre une gestion du paysage «ordinaire» de la Basse-Normandie, condition du maintien de son image identitaire :
- dans le maintien des structures bocagères diversifiées, modernisées et entretenues.
- dans la gestion forestière des peuplements, et tout spécialement aux abords des sites et paysages remarquables.

- dans les projets d'équipement : routes, lignes électriques et téléphoniques dans l'espace rural.
- dans les équipements : panneaux publicitaires,... à l'instar des initiatives prises au sein des parcs naturels régionaux.
- Bâtir une offre touristique diffuse valorisant les atouts de calme, de qualité paysagère, le caractère encore sauvage du littoral.
- Concrétiser ces orientations dans la politique des pays. Les projets de pays devront s'attacher à analyser les éléments structurants des activités de production liées à l'espace, les caractéristiques environnementales et évaluer leurs effets sur ces mêmes domaines.

Des préconisations plus ciblées seront développées dans les fiches territoriales, pour des problématiques moins générales (ex. zones de marais, littoral...).

#### Indicateurs :

- . Valeur ajoutée dégagée par les démarches de différenciation de produits.
- . Valeur de la production de l'agriculture biologique (et part de l'agriculture biologique dans le produit agricole régional).
- .Valeur de la production agricole sous signes de qualité
- . Valeur des productions marines sous label.
- . Linéaire de haies.
- . Kilomètres de lignes électriques enfouies en communes rurales, hors zone d'habitat aggloméré.
- . Kilomètres de lignes téléphoniques enfouies en communes rurales, hors zones d'habitat aggloméré.
- .Taux de remplissage des chambres d'hôtes, des tables d'hôtes, des structures hôtelières hors grandes agglomérations et hors saison estivale.

## Préserver des ressources naturelles stratégiques

- Préserver, gérer, entretenir les secteurs de patrimoine naturel (faune –flore) d'intérêt exceptionnel pour garantir au minimum le maintien de leur qualité actuelle, et l'accroître chaque fois que possible.
- Engager dès maintenant une action sur le patrimoine sol :
  - par la sensibilisation des exploitants

- par l'introduction de clauses de préservation dans les CTE (talus, haies)
- par des aides à des actions d'aménagement coordonné (talus, maillage bocager, secteurs enherbés...).
- Préserver le potentiel de nourricerie et les fonds côtiers par des techniques de pêche plus respectueuses des milieux.
- Mettre en œuvre une politique de gestion des déchets ramenés par la pêche et ceux des cultures marines. La gestion des espèces non valorisables et rejetées à l'eau doit faire l'objet d'une réflexion pour éviter les déséquilibres biologiques (crépidule, étoiles de mer...).
- Contractualiser la gestion de l'espace inondable entretenu en herbe, pour ses rôles en matière de qualité de l'eau et de réduction des crues.
- En faveur des aquifères stratégiques
- poursuivre et développer la prospection en direction des ressources profondes et captives,
- assurer leur utilisation au profit des usages alimentaires ou d'utilisation exigeant un niveau de qualité au minimum équivalent,
- renforcer les actions de conseil pour favoriser un usage optimisé des fertilisants et produits phytopharmaceutiques et ainsi réduire les fuites par lessivage vers les eaux superficielles et souterraines.
- Revoir les modalités de la croissance urbaine, en particulier de l'étalement pavillonnaire dans les secteurs de fort potentiel agronomique de la zone «plaine».

#### Indicateurs :

- .Surfaces sous contrat de gestion Natura 2000, ou disposant d'un statut foncier contractuel ou réglementaire lui assurant une gestion au minimum équivalente.
- .Surfaces d'aménagement coordonné "sol".
- .Surfaces concernées par les actions de conseil "sol".
- .Evolution des techniques de pêche en zone côtière.
- .Tonnage de déchets rapportés à terre
- .Suivi de la qualité des eaux souterraines "aquifères stratégiques".

- .Suivi de l'artificialisation des sols en zone périurbaine.
- .Evaluation du patrimoine biologique régional au travers de l'inventaire ZNIEFF (surface, espèces).

## Gérer les paysages au quotidien

- Favoriser l'entretien et le renouvellement du maillage bocager, en recherchant une meilleure valorisation économique de celui-ci, en encourageant financièrement la plantation, en promouvant une politique intégrée de modernisation des structures bocagères dans les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et les opérations d'aménagement de l'espace (remembrements, OGAF, POS, etc...).
- Valoriser la production d'herbe selon des schémas durables (fertilisation et traitements, si nécessaire gestion de la biodiversité) dans des filières identifiées et recherchant la différenciation des produits (action en lien avec le volet A) pour maintenir une forte proportion de surface en herbe.
- Encourager la création de vergers de haute tige (pommiers, poiriers), dans les secteurs à forte perception paysagère.
- Privilégier les essences locales dans les aides au reboisement dans les secteurs à forte sensibilité paysagère et en zone de perception visuelle.

#### Indicateurs:

- .Linéaire de haies
- .Surface en herbe
- .Surface plantée en vergers de haute tige
- .% de surfaces replantées en essences locales dans les aides au reboisement.

## Renouer le lien ville-campagne

■ Mener une politique active d'éducation à l'environnement, des formes les plus élémentaires (découverte et fermes d'accueil) aux plus sophistiquées. Celle-ci doit conduire à faire des habitants les ambassadeurs, les promoteurs de leur région et de ses qualités à l'extérieur.

- Mener une politique volontariste d'ouverture d'espaces naturels au public.
- Mettre en place des infrastructures de randonnées pédestres et cyclistes spécifiques , cohérentes à l'échelon local et régional.
- Développer l'agritourisme, dans la triple dimension de valorisation des produits, d'ouverture sur le milieu et de contact avec le monde agricole.
- Organiser, dans la mise en œuvre du droit des sols, la protection des distances d'éloignement autour des élevages afin de limiter les conflits.

#### Indicateurs :

- .Nombre de jours stagiaires en structure d'éducation à l'environnement
- .Surfaces ouvertes au public (littoral, forêts, autres)
- .Linéaire de sentiers balisés
- .Linéaire de pistes cyclables en site propre
- .Nombre d'équipements d'agritourisme.

## L'approche territoriale

Pour mieux préciser le schéma de services collectifs, des objectifs plus locaux ont été recherchés, et des exemples d'actions proposés. Les modalités proposées font appel aussi bien aux approches volontaires que contractuelles, incitatives et réglementaires. Cette démarche ne se veut pas exhaustive.

La Sui	Activités productives	Ressources	Risques	Aménités	Biodiversité
Normar	Très fragiles	**	**	***	***

Les contraintes topographiques, les sols plutôt superficiels, ont considérablement fragilisé l'agriculture et la forêt. C'est sur ce secteur que la période sèche 1989-1992 a eu les effets les plus marqués, avec disparition de plantations résineuses, des faillites d'exploitation.

Le niveau d'entretien des haies et parcelles reste bon, d'où une grande qualité paysagère et un patrimoine naturel sauvegardé. Les efforts de réintroduction du saumon portant lentement leurs fruits.

Les caractéristiques très affirmées de l'espace Suisse-Normande lui confèrent une identité perçue tant à l'extérieur que par ses habitats eux-mêmes. Le potentiel touristique est élevé et un début de coordination s'ébauche. Mais l'offre d'hébergement est inadaptée aux circuits d'agences. La qualité des espaces conduit à une demande de loisirs soutenue et à un développement des résidences secondaires. Le tissu industriel reste fragile.

## Pressions et facteurs d'évolution

Le risque de banalisation par surfréquentation n'est pas négligeable, mais la Suisse-Normande est fragilisée par :

- le faible développement du travail en commun à l'échelle du territoire, audelà des limites départementales,
- la fragilité de l'agriculture, dont la rentabilité très faible pourrait demain ne plus assurer l'entretien de l'espace au niveau actuel,
- la faiblesse du tissu industriel de ses petites villes, qui subit des restructurations lourdes et peine à attirer de nouvelles entreprises,
- l'érosion démographique de la population active rurale,

## Objectifs stratégiques

- Conforter la qualité des paysages et la biodiversité par l'agriculture et la forêt dans des conditions naturelles difficiles.
- Favoriser une offre touristique structurée (hébergement et accueil rural) et des produits construits (randonnée, vélo, canoë, pêche...)
- Participer à la gestion de l'inondabilité dans le bassin de l'Orne.
- Fédérer des actions à l'échelle de l'ensemble de la Suisse-Normande, adaptées à la demande d'espace, de paysage et de nature.

## **Propositions**

"Scénario tendanciel"	"Scénario volontaire"
Abandon des terres agricoles les plus pentues et superficielles. Abandon du bâti traditionnel	Susciter un parc naturel régional ou un pays unique interdépartemental, dont l'action visera la gestion et la va- lorisation du patrimoine naturel et paysager.
	Mise en place d'opérations "site régional" de réhabilitation et de mise en valeur des sites classés et déclinées par une offre d'accueil touristique structuré et de qualité.

Biodiversité	Aménités	Risques	Ressources	Activités productives
***	***	*	***	Très fragiles

# Les marais du Cotentin et du Bessin

#### **Etat actuel**

Les marais du Cotentin et du Bessin constituent l'une des zones humides majeures de France, caractérisée par une mise en valeur agricole ancienne, mais dont l'ampleur est restée limitée en raison du contrôle des niveaux d'eau par la mer. L'achèvement des portes à flots et de la poldérisation au XIX et XXe siècle n'ont pas apporté d'assèchement définitif.

Il s'agit d'une zone de très grande richesse écologique, tant floristique que faunistique, en relation étroite avec la baie des Veys. Le classement en site RAMSAR, la proposition de désignation au titre du réseau Natura 2000 ont été faite à partir de ce constat. Le paysage lui-même, bien que très typé, ne bénéficie d'aucune reconnaissance réglementaire. Sans doute le manque de spectaculaire, la difficile perception globale et surtout la subtile notion d'ambiance ne favorisent pas une telle consécration.

La création d'un Parc Naturel Régional en 1990 a été une réussite. La déprise agricole a été stoppée, une réappropriation du terroir par ses habitants et ses élus est largement engagée. Signalons aussi une ressource AEP d'importance stratégique pour tout le centre Manche.

#### Pressions et facteurs d'évolution

Le regroupement des communes en Pays recoupant le territoire du Parc pose la question de la compétition entre l'approche de l'intercommunalité par les équipements collectifs et le développement des activités économiques et celle par la solidarité des hommes et la valorisation du patrimoine environnemental. Le pari à réussir est de concilier les approches, et non, de par un penchant strictement économique et presque toujours observé, de privilégier la solution la plus séduisante à court terme.

La compétition est rendue difficile pour les exploitations agricoles par le handicap des terres humides. Aux aides directes pour lutter contre la déprise ou l'artificialisation du marais ne doit-on pas adjoindre des projets plus économiques autour de la valorisation de la marque du Parc ou de chartes de qualité mettant en avant la typicité du marais ?

La carte du tourisme nature est clairement jouée et dispose ici d'atouts. Son potentiel est important sous réserve d'une bonne maîtrise de la qualité de l'accueil et de l'intensité de la fréquentation.

Le potentiel piscicole, et tout particulièrement du brochet et de l'anguille est considérable. Encore faut-il que les pratiques de gestion de l'eau et l'utilisation des produits de traitement ne viennent pas l'amoindrire.

## Objectifs stratégiques

- Gérer et préserver une zone humide majeure
- Favoriser le multi-usage des marais
- Susciter la découverte des marais

## Un projet de territoire

"Scénario tendanciel"	"Scénario volontaire"
Risque d'éclatement du parc si la coordination avec les pays qui le recoupent n'est pas attentivement suivie.	Poursuivre la dynamique déclenchée par la création du parc naturel régional en recherchant à développer les activités économiques qui valorisent les contraintes nées de l'omniprésence de l'eau par la différenciation des productions.  L'hydromorphie a une traduction paysagère et biologique qu'il convient de préserver par des pratiques adaptées. L'association de la partie maritime à la concertation sur le territoire doit se développer.

Biodiversité	Aménités	Risques	Ressources	Activités productives	<b>Baie du Mont</b>
****	****	*	**	Diversifiées et dynamiques	Saint-Michel

Le Mont-Saint-Michel (classé patrimoine mondial de l'humanité avec sa baie) avec ses trois millions de visiteurs est un atout majeur mais ses retombées économiques paraissent faibles pour l'arrière pays.

La baie du Mont-Saint-Michel et l'archipel de Chausey constituent un espace écologique d'importance internationale, tant en ce qui concerne la richesse écologique des végétaux marins et halophiles, que la faune aquatique, les oiseaux... sans parler de la qualité de paysages.

Les bassins de la Sée et de la Sélune ont une réputation non usurpée de rivière à saumons, qui attire des pêcheurs de toute la France.

Sauf dans la partie sud, les espaces agricoles ont conservé la structure bocagère. La culture du maïs a considérablement progressé.

#### Pressions et facteurs d'évolution

La surfréquentation de l'espace littoral mobilise déjà les énergies sur les secteurs les plus sensibles. La pression de pêche à pied est localement excessive et s'exerce parfois dans l'illégalité (ormeaux).

Les flux de nitrates et de phytosanitaires apportés par les rivières côtières sont en croissance et font peser l'hypothèque de marées vertes dans la baie. Le développement de l'élevage hors sol est perçu de manière contradictoire.

L'évolution du trait de côte est l'objet d'études et de travaux importants, tant pour lutter contre l'érosion que pour orienter le comblement de la baie. Le souci d'une gestion globale doit être en permanence rappelé.

## Objectifs stratégiques

- Préserver la qualité de la baie, tant au profit du développement local que pour respecter les engagements internationaux de la France.
- Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, permettant une pleine valorisation des herbus et du potentiel piscicole des rivières.
- Mettre en œuvre une politique de valorisation du patrimoine en relayant les efforts de l'opération grand site par une démarche de mise en valeur coordonnée touristique de tout le territoire.
- Mettre en œuvre une politique de connaissance et de gestion de l'espace marin.

"Scénario tendanciel"	"Scénario volontaire"
Mise en oeuvre d'actions ponctuelles en faveur des milieux naturels exceptionnels et poursuite des actions spécialisées pour l'agriculture, le tourisme, le milieu marin sans coordination.	Mise en oeuvre d'une démarche territoriale épaulée sur l'ensemble Chausey-Baie du Mont et entraînant tout l'arrière-pays dans une démarche de développement global.  Sur la côte et l'arrière pays, les actions de promotion en faveur de l'agriculture et du tourisme intègrent un volet environnemental fort pour réduire l'effet des activités sur la baie. La dynamique scientifique créée autour de la baie est amplifiée.

Biodiversité	Aménités	Risques	Ressources	Activités productives	Le littoral
****	***	**	*	Fort dynamisme d'ensemble	

Son tourisme balnéaire ancien, n'a pas empêché la Basse-Normandie de préserver un important linéaire naturel de côte. La diversité géologique, les phénomènes actifs d'érosion et reprise, la poldérisation ainsi que la sédimentation des baies ont modelé une grande diversité de paysages (nombreux sites).

Les milieux naturels sont particulièrement riches, que ce soit sur le rivage, l'arrière pays ou la partie marine stricte. Cette diversité et cette rareté sont reconnus par des classements en ZICO, l'inventaire ZNIEFF, des propositions en zone Natura.

Le développement des cultures marines, l'importance de la pêche côtière font de ce secteur un enjeu majeur. Les activités traditionnelles de baignade et de pêche à pied restent prisées. Le développement de la navigation de plaisance est soutenu.

Les relations entre l'arrière pays et la côte sont le plus souvent réduites. On notera l'importance toute particulière des sites du débarquement en termes de fréquentation.

#### Pressions et facteurs d'évolution

Le tourisme balnéaire, fortement encadré par la loi littoral, n'est guère pensé en termes d'insertion durable. Les projets de ports de plaisance, quelques réalisations récentes d'équipements touristiques sont plus sur imposés qu'inscrits dans l'espace littoral. La croissance de la demande, les pressions économiques sont contrecarrées par la lutte contentieuse menée par les associations locales.

Plusieurs freins au développement touristique persistent : la salubrité inégale des plages liée à la difficulté de maîtriser globalement les pollutions à la

source, combinée avec des conditions hydrodynamiques localement peu favorables, la faiblesse des infrastructures d'accueil, l'importance du marnage qui rend complexe la création de ports à flots, la faible intégration de l'arrière pays dans l'approche touristique. L'importance de l'action du conservatoire du littoral a permis de préserver le caractère naturel d'une part très substantielle du littoral. Les aménagements en cours offrent des perspectives de tourisme de qualité, avec dépaysement fort, susceptible de satisfaire une clientèle exigeante.

Entre l'intensification agricole des zones maraîchères et l'abandon des sols superficiels de lande ou du micro parcellaire de la Hague, la diversité des situations est grande. Les apports terrigènes, et en particulier ceux de l'agriculture, ont un impact mal cerné sur la productivité des zones littorales, mais sont d'autant plus à craindre que les cultures marines sont développées (réduction des apports d'eau douce l'été, produits phytosanitaires...).

L'alimentation en eau potable des zones littorales est complexe, avec des pointes de consommation importantes et des ressources parfois limitées, ce qui nécessite des infrastructures surdimensionnées et onéreuses.

L'érosion du trait de côte et le comblement des estuaires et havres restent des sujets où des progrès de la connaissance et des techniques sont encore nécessaires pour optimiser les solutions à mettre en œuvre.

- Maintenir les qualités paysagères et de biodiversité du littoral par la maîtrise foncière, la réhabilitation et la mise en valeur
- Valoriser les sites naturels du Débarquement
- Promouvoir un développement touristique respectueux de la qualité du patrimoine naturel et faisant de celui-ci un atout.

- Lier le développement de la côte et de l'arrière pays : agriculture, tourisme.
- Développer des synergies avec les professionnels de la mer pour la protection des milieux.
- Privilégier les opérations de gestion rationnelles de la ressource marine.

"Scénario tendanciel"	"Scénario volontaire"	
Maintien du cloisonnement entre les filières agricoles, touristiques et marines. Chacune progresse dans la mise en oeuvre de pratiques respectueuses de l'environnement.	Mettre en oeuvre une gestion concertée et rationnelle de l'espace littoral, associant l'arrière-pays, l'estran et la mer, réunissant agriculteurs, monde de la mer, acteurs du tourisme, collectivités, Conservatoire et Etat autour de chartes par ensembles côtiers homogènes.	

Biodiversité	Aménités	Risques	Ressources
***	***	*	*

Activités productives Contrastées, entre fragilité et efficacité

# Le Pays d'Auge

#### **Etat actuel**

Le Pays d'Auge est probablement l'espace normand le plus typé en terme d'image (et de fromages ?), tant pour ses productions agricoles que pour ses paysages.

Curieusement, c'est également l'espace où le décalage avec la réalité est le plus fort : c'est l'élevage bovin (viande) qui domine, les vergers de production sont de plus en plus des basses tiges, les plateaux sont mis en culture (le Sap ; entre Risle et Calonne et Orbiquet ...).

Par contre, l'entité coteaux/vallées/vertes reste conforme à l'image attendue.

La friche – les picanes – semble un phénomène structurel, dont l'intensité ne marque pas d'accélération malgré des mises en garde répétées depuis un siècle (!) mais qui se déplace selon le dynamisme des exploitants.

Le patrimoine naturel est riche sans être exceptionnel. A signaler le potentiel pêche, qui a fait l'objet d'investissements publics lourds, et porte progressivement ses fruits. Le potentiel forestier est bien supérieur à son extension actuelle. L'occupation agricole des coteaux instables et des fonds de vallées inondables a limité les risques naturels. C'est sur la bande côtière que les désordres sont apparus pour l'essentiel.

La ressource en eau est très dispersée, avec des problèmes de qualité (turbidité). La mise en évidence d'une ressource captive dans la basse vallée de la Touques ouvre des perspectives nouvelles.

Longtemps marqué par l'individualisme communal, le Pays d'Auge a été l'un des premiers secteurs à adhérer à l'idée de pays. Le passage des frontières départementales n'est pas acquis.

Note : Cette entité déborde manifestement sur la Haute-Normandie.

#### Pressions et facteurs d'évolution

L'urbanisation diffuse sur de grandes parcelles est observée depuis de nombreuses années : la proximité de la côte (arrière-pays de Houlgate – Deauville – Trouville à Saint-Gatien), l'accessibilité par l'A.13 (résidences secondaires), depuis peu le rapprochement de l'agglomération havraise grâce au Pont de Normandie ont successivement renforcé cette évolution.

La qualité de vie du Pays d'Auge est appréciée. Reste que cet urbanisme pose des problèmes de gestion communale (déchets, eau), de ressource en eau. Ce paramètre peut devenir un frein réel au développement économique. Enfin, l'entretien des grandes parcelles bâties est rarement assuré et pose un problème de compatibilité avec l'activité agricole (règles d'épandage).

La poursuite de la mise en culture du plateau peut conduire à une perte d'identité, surtout si le débocagement l'accompagne.

La progression de la forêt par replantation, modeste en valeur absolue, semble une tendance lourde.

- Préserver l'originalité des paysages du Pays d'Auge, (cuesta, versants et fond de vallée) et en particulier le verger de hautes tiges dans les secteurs les plus sensibles en perception.
- Développer une production forestière de qualité sur les reliefs, intégrant paysage et milieu naturel.
- Intégrer le risque mouvement de sol dans l'évolution urbaine.
- Fédérer les initiatives et projets.

"Scénario tendanciel"	"Scénario volontaire"
Maintien des cloisonnements actuels : administratifs, spatiaux au risque d'une destructuration de l'espace rural et d'une très forte réduction de la multifonctionnalité des activités agricoles.	Réussir enfin à fédérer les énergies autour de projets de territoire intégrant les différentes entre nord et sud de l'A 13 :  ■ en constituant un réseau d'échanges et de coopération entre petites villes,
	<ul> <li>en mobilisant les hommes autour d'une gestion équilibrée de l'espace entre forêt, agriculture et tourisme,</li> </ul>
	en valorisant l'image du Pays d'Auge et de ses produits.

Biodiversité	Aménités	Risques	Ressources	Activités économiques	Les bocages
*	**	*	*	Localement fragiles - Dynamiques	

Malgré son hétérogénéité spatiale, sa diversité, cet espace est caractérisé par la prédominance de la haie et de la surface toujours en herbe. Le milieu naturel n'y présente pas un intérêt exceptionnel mais garde une bonne qualité d'ensemble.

C'est d'abord un vaste espace producteur d'aménités, avec des vastes entités de calme, des paysages verdoyants, diversifiés, humanisés...

#### Pressions et facteurs d'évolution

La petite taille des communes, la coopération intercommunale localement peu développée freine l'effet de levier attendu des initiatives publiques.

Le vieillissement de la population est une évolution majeure. La structuration urbaine en villes de plus de 10 000 habitants est faible, limitant l'effet d'entraînement pour des créations d'activité.

La gestion de l'espace est donc essentiellement dépendante du dynamisme agricole, les activités de tourisme et de service n'offrant qu'un débouché limité. L'impact de la politique agricole sur la zone peut être très brutal (substitution rapide herbe-maïs).

Si la taille modeste des structures agraires a pu masquer l'impact de la forte diminution récente de la population agricole sur la gestion de l'espace, les départs attendus pour la période 2000-2010 risquent d'avoir des conséquences sur les modes de mise en valeur et la pérennité du bocage. Une nouvelle phase de mise en culture et d'agrandissement des parcelles aurait des effets majeurs sur l'eau et les sols. Les effets indirects sur la ressource AEP, le paysage, les populations piscicoles peuvent être très négatifs et coûteux à combattre.

## Objectifs stratégiques

- Maintenir l'originalité paysagère des bocages autour des différents types de haies
- Conforter l'agriculture dans la gestion durable des haies, des sols et le maintien d'une surface en herbe significative.
- Favoriser l'ouverture des espaces naturels au public, en particulier dans la grande périphérie de Cherbourg, Saint-Lo, Bayeux et Caen.
- Encourager un développement local valorisant la qualité de l'espace bocain.

"Scénario tendanciel"	"Scénario volontaire"
La politique de gestion des haies est appuyée sur la contractualisation dans les CTE et le maintien des aides à la replantation par les Conseil Généraux.	Mise en place d'une politique intégrée et collective de modernisation des structures foncières et du bocage, centrée sur la gestion de l'arbre et de la haie, la lutte contre l'érosion et la qualité paysagère. La valorisation de l'herbe par des systèmes respectueux de l'environnement, fonde une politique de différenciation des produits.

Biodiversité	Aménités	Risques	Ressources	Agriculture
***	***		*	Faible potentiel naturel

# Crêtes d'Andaine et d'Ecouves

#### **Etat actuel**

Les crêtes gréseuses et granitiques de la ligne de partage des eaux Loire – rivières normandes constituent l'axe fort de ce territoire. Il est caractérisé par une trilogie forêt/bocage/rivières.

Les massifs forestiers se développent sur des sols appauvris et superficiels, avec présence de landes, zones humides et tourbières de grand intérêt écologique. Un chevelu dense de petites rivières aux eaux vives et froides héberge des populations remarquables de salmonidés et d'écrevisses à pattes blanches. Sur les versants, un paysage de bocage et de prairies se maintient. Signalons la singularité de la poiraie du Domfrontais, paysage labellisé en 1992, malgré sa régression.

Des sites pittoresques bénéficient d'une protection et fournissent un écrin au site thermal de Bagnoles de l'Orne. Cet espace de verdure et de calme a une réputation nationale, et profite aux zones urbaines proches.

#### Pressions et facteurs d'évolution

Les conditions pédologiques peu favorables posent des difficultés de régénération forestière et favorisent l'abandon de certaines parcelles par l'agriculture. Le paysage tend à se fermer dans les vallons, et le bocage à se dégrader dans les secteurs de meilleure qualité des sols.

Le verger de poiriers, et d'une façon plus générale de haute tige, a considérablement reculé depuis 30 ans. Toutefois la mobilisation d'un nombre croissant de producteurs permet d'espérer l'inversion de tendance..

La pollution diffuse des cours d'eau est une menace pour leur intérêt halieutique.

Le Parc Naturel Régional Normandie-Maine suite à la révision de sa charte, a focalisé ses priorités sur la forêt, l'eau et le bocage. Sa surface importante,

son manque d'homogénéité, la mise en concurrence avec 7 projets de pays posent la question d'un resserrement de son intervention.

## Objectifs stratégiques

- Garantir des espaces et des paysages de qualité.
- Promouvoir des productions en harmonie avec les différents milieux naturels, tant par la sylviculture que l'agriculture.
- Dynamiser le tourisme rural intégré.
- Réussir l'appropriation de cet espace singulier par ses habitants.

## **Exemples d'actions**

"Scénario tendanciel"	"Scénario volontaire"		
Mise en oeuvre des orientations de la charte.  Les risques d'éclatement liés à la dynamique propre de l'agglomération d'Alençon et des pays ne sont pas négligeables.	Valoriser la qualité paysagère, biologique et l'attrait touristique du PNR :  en organisant l'évolution de la limite agriculture-forêt,  en identifiant les production agricoles et forestières typiques et en cherchant leur promotion commerciale,  en développant un tourisme de qualité centré sur l'eau, la forêt, le paysage,  en mettant en oeuvre une approche intégrée d'adaptation du bocage.		

Biodiversité	Aménités	Risques	Ressources	Activités productives Agriculture en évolution rapide	Le Perche
***	***	*	**	Bon potential forestier	

Région de transition entre Beauce et Bocages, le Perche est une zone complexe avec des collines souvent couvertes de forêts, des pentes avec sols plutôt imperméables, couverts de prairies avec un bocage très varié, des fonds de vallées humides, propices aux tourbières, étangs...

Ce paysage très typé s'accompagne d'un patrimoine bâti très intéressant. La richesse des milieux naturels, leur diversité depuis les coteaux calcaires, les prairies humides, jusqu'aux tourbières ou aux chênaies réputées de Réno-Valdieu ou de Bellême sont remarquables.

La vallée de l'Huisne présente un atout agricole, paysager et biologique, complété d'un rôle d'écrêtage des crues au profit de Nogent-le-Rotrou et de l'aval.

Les potentialités aquifères (craie, sables du Perche, sable jurassique) sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable de l'Est de l'Orne. Le territoire déborde sur la région Centre.

#### Pressions et facteurs d'évolution

La transformation des pratiques agricoles par agrandissement des structures et mise en culture (la beaucification du territoire) est largement engagée, au détriment de la qualité des paysages, de l'abandon des terres les moins productives, de la disparition des prairies et des haies.

On peut craindre parallèlement une forte dégradation de la qualité de l'eau, des milieux naturels.

A l'inverse, la gestion forestière se réoriente vers des pratiques plus respectueuses des potentialités des sols, et ce tout spécialement en forêt domaniale (Perche, Trappe...). La proximité de la région parisienne par l'A10 et la RN 12 favorise le développement de résidences secondaires voire l'implantation de petites entreprises en milieu rural. La réhabilitation bien conduite du bâti existant peut être une chance, l'évolution non maîtrisée conduirait en revanche à des altérations esthétiques marquées.

- Construire un modèle d'agriculture respectueux des qualités paysagères et des milieux humides, compétitif économiquement par rapport à la grande culture.
- Valoriser les atouts paysagers de l'espace percheron.
- Maintenir la qualité des paysages et des produits forestiers.

"Scénario tendanciel"	"Scénario volontaire"
Réussir le parc	naturel régional

Biodiversité	Aménités	Risques	Ressources	Activités économiques	La Plaine
	*		*	Compétitives	

La qualité des sols, la faiblesse des contraintes topographiques et le dynamisme de l'agriculture ont conduit à une mise en valeur intensive avec raréfaction, voire disparition des arbres. Cette agriculture technique et performante a valorisé l'essentiel du territoire, et marginalisé la forêt.

Paysage neutre, sauf point de relief et aménagements liés au bâti. Le paysage de plaine est, dans l'ensemble, très ordinaire, sauf singularité de relief ou aménagement en relation avec le bâti.

La biodiversité est faible, du fait d'une anthropisation ancienne. Quelques secteurs marginaux du marais ou de coteaux subsistent difficilement. Le caractère très hydromorphe de certaines vallées a préservé localement grâce à la dénitrification naturelle, une bonne qualité de l'eau (Orne entre Sées et Argentan, basse vallée de la Dives).

#### Pressions et facteurs d'évolution

L'agriculture intensive fait le pari de la compétition avec les marchés mondiaux. Des marges d'efficience économique existent, soit par l'agrandissement, soit par la coopération entre exploitations. L'existence d'infrastructures – silos, ports, sucrerie... assure une commercialisation aisée.

La dégradation des ressources naturelles, en particulier de l'eau, est dénoncée par les usagers et consommateurs. Certains mettent en cause le modèle agricole productiviste. L'érosion des sols prend des proportions à surveiller.

La compétition agriculture/ville est localement sensible dans la grande agglomération caennaise.

L'agriculture contribue au recyclage des boues d'épuration urbaines.

- Favoriser la compétitivité de l'agriculture orientée vers les grandes cultures soumises aux échanges mondiaux.
- Engager une gestion durable du capital sol, notamment par l'accroissement de la couverture hivernale, la maîtrise des teneurs en matière organique....
- Promouvoir et mettre en œuvre des pratiques adaptées pour respecter les normes de potabilité sur les nitrates et les produits phytopharmaceutiques dans les eaux souterraines.
- Préserver la qualité des espaces intersticiels résiduels.